

Alliance pour un monde responsable et solidaire

Chantier "Gestion des territoires"

Fiches d'expériences

Septembre 1999

Présentation

L'importance de la question des territoires et de leur gestion durable ne renvoie pas seulement au souci d'observer l'impact concret des grandes crises écologiques et sociales, ni simplement de rendre tangibles, en les ancrant dans la proximité, des logiques et des principes venus de plus loin et que l'on voudrait voir à l'œuvre de manière plus globale. Partir du territoire, c'est avant tout se doter d'une perspective qui nous fasse envisager ensemble, indissolublement noués, les différents enjeux auxquels nous sommes confrontés : politiques (apprentissage de la citoyenneté, exercice de la démocratie), écologiques (gestion des ressources naturelles, respect des écosystèmes), économiques et sociaux (valorisation de systèmes d'échange basés sur la solidarité). Surtout, cette perspective doit nous permettre de saisir les chances d'alternatives et de promotion de nouveaux modes de développement, qui émergent localement précisément parce qu'ils sont fondés sur ces interactions et ces solidarités : il ne s'agit pas d'un nouveau zonage, mais de construire sur les complémentarités, en premier lieu entre zones rurales et urbaines.

La mise en avant du territoire souligne donc la nécessité d'une rénovation de l'action publique - et en premier lieu de ne plus concevoir celle-ci comme l'émanation d'un Etat centralisé, mais comme l'action collective dans et sur l'espace public. Il ne s'agit pas de se donner de nouveaux objets d'attention à côté des anciens, pour lesquels il suffirait de créer de nouvelles structures de responsabilité univoques, mais de pratiquer une relecture transversale des politiques menées, des idées et des modes de gestion qui émergent ou persistent localement, partout sur la planète, et de mettre en oeuvre de nouvelles manières de travailler, basées sur un partenariat avec les acteurs locaux.

Le territoire ne représente donc en aucun cas un repli sur le local et le chez-soi : c'est au contraire un point de vue sur le monde. Bâti sur la prise en compte des interdépendances, il favorise une coopération et un travail en réseau qui en droit ne se voit pas fixer de limites : du local, on ne cesse de passer dans le global.

Les fiches de ce dossier sont extraites de la base de données DPH (Dialogue pour le progrès de l'humanité). Ce dossier a été constitué sur la base du recueil d'expériences coordonné par Ina Ranson, "Repenser les territoires", publié par les éditions Charles Léopold Mayer (Document de travail n°107). Quelques fiches sont tirées d'autres recueils de fiches d'expériences : celui réuni pour le Ministère français de l'environnement et de l'aménagement du territoire sous le titre "Villes et Développement Durable" (accessible sur internet à l'URL : <http://www.environnement.gouv.fr/villedurable/srecueil.html>), celui rassemblé sur le thème de la coopération entre l'Union européenne et les pays ACP (voir le site internet <http://www.ue-acp.org>), et enfin les fiches rassemblées dans le document sur les Pactes Locaux (disponible à la FPH).

*Dossier réalisé par Olivier Petitjean, FPH. 38, rue Saint-Sabin, 75011 Paris.
Tél : 01 43 14 75 75. Fax : 01 43 14 75 99. E-mail : olivier@fph.fr*

Sommaire détaillé

Première partie : une nouvelle approche

1. Construire le territoire

1 - Le nouveau quartier Vauban à Fribourg en Brisgau

Grâce à une politique ambitieuse visant à privilégier un style de vie de qualité et durable, sur la base d'une participation des futurs habitants et du suivi d'une équipe d'experts, un terrain d'anciennes casernes est transformé en quartier modèle du point de vue écologique et social, notamment dans le domaine des économies d'énergies et de la gestion des déplacements.

2 - Une ville se raconte. Faire vivre une pratique artistique en symbiose avec la région.

A Châtenay-Malabry, des comédiens et des militants associatifs s'efforcent de faire vivre une culture et une mémoire locales en valorisant les expériences des habitants et en développant des activités variées pour les jeunes et les populations défavorisées.

3 - Associer le territoire à la reconstruction de la société. La refondation citoyenne d'un modèle républicain d'intégration.

Un rapport souligne la nécessité, pour combattre efficacement l'exclusion, de renforcer la cohésion sociale au niveau du territoire en valorisant les solidarités et les échanges de proximité. Cette approche peut se révéler, moyennant une redéfinition des modes d'action publique, porteuse d'une nouvelle citoyenneté.

4 - Un exemple réussi de développement local participatif en Caroline du Nord. Comment et pourquoi devenir une association de quartier

Les autorités d'Hickory aux Etats-Unis poussent les habitants à se regrouper par quartiers et à construire une culture territoriale commune pour définir sur cette base leurs besoins et intérêts.

2. Une approche transversale

5 - Quand tout le monde gagne. Illustration d'un nouveau partenariat public/privé et d'une approche territoriale de la coopération décentralisée

La coopération décentralisée, loin d'être éloignée des priorités des politiques sectorielles gouvernementales (santé, éducation, etc.), constitue une approche transversale qui induit une relecture des politiques verticales, misant sur de nouveaux partenariats de type public/privé pour une réalisation locale à la fois plus performante et plus démocratique.

6 - Saint-Jean-de-Braye : intégrer l'environnement rural, urbain et industriel en misant sur le partenariat

Saint-Jean-de-Braye est une ville nouvelle de 17.500 habitants qui a cherché à développer son identité urbaine tout en prenant en compte son passé rural - une stratégie qui à maints égards facilite l'application des principes de la durabilité.

7 - Saint-Jean-de-Braye : une politique volontariste de création de services et de développement social

La municipalité de Saint-Jean-de-Braye, ville nouvelle située dans l'agglomération d'Orléans, s'efforce de diverses manières de créer de nouveaux emplois dans le secteur des services et de l'environnement.

8 - Nantes : l'intermodalité des transports comme outil de restructuration spatiale et de solidarité sociale

La politique globale et ambitieuse de transports menée par l'agglomération nantaise constitue un outil puissant de gestion du territoire, à la fois du point de vue environnemental et du point de vue social.

3. Gérer le passé et le présent industriel

9 - Une démarche intégrée d'environnement et de développement social à Bègles

La commune de Bègles, fortement marquée par un passé industriel, s'est lancée dans une politique globale de renforcement de la cohésion sociale de la ville et de réhabilitation du cadre de vie en menant des actions dans les domaines de l'économie et de l'environnement, mais également de la culture et de la participation politique des habitants.

10 - Des tables rondes pour la réhabilitation des friches industrielles à Portland

Profitant d'un programme national, la ville de Portland lance un projet visant à faire germer, en facilitant la participation des habitants et l'accès aux ressources et à l'information, des idées et des initiatives innovantes sur le problème de la réhabilitation des friches industrielles, cruciale dans de nombreuses villes tant du point de vue économique et social que de celui de l'environnement.

11 - Dunkerque : une démarche intégrée de développement et d'environnement industriel

La communauté urbaine de Dunkerque a choisi de continuer à baser son développement sur les activités industrielles, dans le cadre d'un dispositif concerté de maîtrise de l'impact environnemental des implantations.

4. Gérer les relations ville-campagne

12 - Un programme de développement local ambitieux pour conserver une ville vivable à Bouguenais

La ville de Bouguenais s'est engagée dans un programme participatif de maîtrise de l'utilisation de l'espace de son territoire, afin de maîtriser la croissance urbaine, lutter contre la déprise agricole et valoriser son patrimoine naturel pour le tourisme et les loisirs.

13 - Présentation du projet d'environnement urbain de Louga (Sénégal)

Le projet conçu en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture permet à la commune de Louga de s'attaquer en même temps aux problèmes de nettoyage de la ville et de chômage en encourageant les jeunes à se regrouper pour développer des activités de collecte de déchets, de fabrication de compost et de culture maraîchère.

14 - Vers une gestion globale de l'équilibre urbain-rural. Chambéry, ville-porte de deux Parcs Naturels Régionaux

Depuis la création à ses portes de deux Parcs Naturels Régionaux, la ville de Chambéry s'efforce de mettre en place avec eux les conditions d'une gestion durable des échanges et des complémentarités entre les

zones urbaines et rurales, ce qui passe avant tout par un partenariat effectif (malgré la multiplicité des responsabilités engagées) dans la définition des orientations d'aménagement à long terme.

Seconde partie : de nouvelles manières de faire

1. Des moyens de gestion et d'action

15- Pour un meilleur service au public

Réunir pour une "formation-action" commune les personnels d'institutions différentes intervenant sur un même territoire peut apporter beaucoup en termes de qualité du service au public, mais également d'amélioration des conditions de travail. Une telle idée se heurte toutefois à la logique des administrations françaises, qui fonctionnent de manière cloisonnée.

16 - Contrats de gestion des espaces naturels

De nouveaux modes de gestion et de préservation des espaces naturels apparaissent en France, caractérisés par un cadre plus souple que celui de la stricte propriété publique et par une diversification des partenariats.

17- Un éco-audit dans une ville allemande. Et si les communes prenaient exemple sur les entreprises ?

L'éco-audit, qui permet aux entreprises d'évaluer et améliorer l'impact environnemental de leurs procédés, peut également être utilisé par les communes pour mettre en place un système de gestion plus écologique et pour sensibiliser, à l'aide de données concrètes, les habitants et des agents municipaux à ces questions.

18 - Poitiers : un projet d'agglomération cohérent pour harmoniser le développement

Pour élaborer et mener à bien son projet d'agglomération, le district de Poitiers s'est doté d'un ensemble global et cohérent d'outils et de programmes.

19 - La Maison de l'Environnement de Châlons-sur-Saône, une structure d'animation originale

Dans le cadre de ses activités de conseil et de sensibilisation, la Maison de l'Environnement de Châlons-sur-Saône a réussi à créer un partenariat très efficace avec les entreprises sur les questions écologiques, et à constituer un espace d'échange et de dialogue entre elles, la municipalité et les habitants.

20 - La Caisse Solidaire du Nord-Pas-de-Calais : une initiative citoyenne et régionale

Dans le Nord-Pas de Calais s'est créée, grâce à la coopération d'une multiplicité de partenaires (politiques, associations, organismes financiers), une Caisse Solidaire dont le but est de rassembler des fonds, souvent placés à intérêts nuls, pour financer la création de petites entreprises dans la région.

21 - Une approche territoriale dans la lutte contre l'exclusion et pour le développement local. Les actions de la Mission d'Information Professionnelles de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau les Mines

Comment des acteurs réunis sur un territoire marqué par deux siècles d'histoire industrielle qui ont forgé une communauté de destin, tentent d'apporter des réponses au problème du chômage et du développement local en créant une structure à guichet unique.

22 - Construire le quatrième niveau du dialogue social. L'action de l'Union Régionale CFDT dans les domaines de l'emploi et de l'insertion en Poitou-Charentes

Un syndicat prend conscience de l'insuffisance des approches classiques du dialogue social, que sont le niveau national, les branches et les entreprises, pour faire face aux défis de l'exclusion et de l'emploi et découvre la nécessité de nouvelles formes de partenariat local.

23 - Correspondants de nuit à Rennes

Des correspondants de nuits ont été recrutés à Rennes, après expérimentation et concertation avec les habitants, pour assurer des fonctions de médiation et de régulation de base des relations sociales afin de pallier à une insuffisance des services publics, souvent moins à même de gérer efficacement les situations à la limite du public et du privé.

2. Des réseaux

24 - Besançon : un carrefour d'échanges de savoir-faire pour le développement durable

La ville de Besançon s'est engagée dans de nombreux réseaux de coopération et d'échange de savoir-faire opérant à tous les niveaux géographiques, du local à l'international.

25 - Des outils régionaux au service de la politique locale des grandes villes du Poitou-Charentes

La Rochelle, Poitiers, Angoulême et Niort ont décidé de se doter d'outils communs et de moyens de coordonner leurs initiatives dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'environnement afin de mieux maîtriser leur développement. Cette initiative est destinée à leur donner un poids critique suffisante pour influencer sur les décisions et favoriser un développement harmonieux de la région.

26 - Présentation de l'association "Générons Ensemble des Acteurs pour de Nouveaux Territoires Solidaires" (GEANTS)

GEANTS est une démarche de mise en réseau associative d'acteurs du développement, pour rompre l'isolement géographique en milieu rural et favoriser un partenariat territorial.

27 - La naissance de l'association DELOS CONSTELLATION

Des acteurs s'unissent à l'échelle européenne pour faire contrepoids aux effets destructeurs d'une économie fondée sur la concurrence, en proposant l'élaboration d'un nouveau type de développement global, fondé sur la solidarité, l'équité et la durabilité.

28 - La coopération décentralisée bilatérale entre la région Picardie et le Zou Nord au Bénin

La coopération entre la région Picardie et le Zou Nord est un programme de formalisation des besoins de la population béninoise, d'apprentissage réciproque et d'échanges sur les questions de gestion des territoires. Il s'agit de fournir, en contribuant à la mobilisation et à la restructuration de la société civile locale, une base idéale pour les divers projets d'aménagement et le développement en général.

29 - Villes du Nord et du Sud. Meaux et Campina Grande. Des quartiers s'ouvrent sur la ville et le monde

Les problèmes des banlieues, entre villes du Nord et du Sud, se ressemblent : cadre de vie dégradé, forte proportion de jeunes sans travail ni qualification, etc. Face à cette situation, les villes de Meaux en France et de Campina Grande au Brésil ont développé une approche commune basée sur l'implantation de régies

de quartier, dont le but est de promouvoir un emploi de proximité dans les domaines de la réhabilitation et de l'entretien de l'habitat.

30 - Institutions méditerranéennes : le Plan d'Action pour la Méditerranée

Afin de lutter contre la dégradation de l'environnement dans le bassin méditerranéen, les Etats riverains ont mis en place un cadre commun de recherche et de surveillance, mais aussi de coopération et d'échanges en vue de définir une approche commune et de coordonner leur politiques.

31 - Ecocycle, un exemple de coopération décentralisée en bassin méditerranéen

Sous l'égide de l'Union européenne s'est mis en place un réseau de collectivités locales de plusieurs pays méditerranéens pour échanger expériences et savoir-faire sur le thème de la gestion des déchets.

Principaux mots-clés

Approche territoriale - fiches 1, 3 à 5, 8, 9, 11, 13, 15, 21, 22, 25 à 28

Considérer les différents aspects de notre vie du point de vue d'un même territoire n'implique-t-il pas de privilégier leurs articulations et leurs interdépendances ? Comment valoriser les solidarités induites par cette approche ?

Coopération décentralisée - fiches 5, 24, 28, 29, 31

Comment promouvoir des modes de coopération qui ne passe par les canaux hiérarchiques et les instances de médiation obligées, et se rapproche d'un fonctionnement en réseau, basé sur la responsabilisation et la réciprocité ?

Economie solidaire - fiches 3, 7, 20, 22, 26, 27, 29

Comment promouvoir des systèmes d'échange innovants basés sur la solidarité locale et aptes à recréer du lien social ?

Lutte contre l'exclusion - fiches 2, 3, 9, 13, 21, 22, 26, 29

Comment aborder les nouveaux modes d'exclusion sociale, et prendre en compte ses multiples aspects ? Quelles actions et quels changements pour redonner une chance de développement, d'initiative et d'autonomie aux couches exclues ? Quel est exactement le contraire de "l'exclusion" ?

Modalités de gestion - fiches 1, 8, 9, 12, 14, 16 à 18, 23, 25, 28, 30

Quels outils, quelles manières de travailler, quelles structures de responsabilité et d'autorité pour se donner les moyens d'une gestion intelligente et durable ?

Réhabilitation des zones industrielles - fiches 9, 10, 21

Quels moyens et quelles actions, à la sortie de la période industrielle, pour une gestion et une utilisation durable des anciennes zones industrielles (non seulement les sites des usines, mais tous les territoires voués à l'industrie) durement touchées par l'implantation de ces activités, puis par leur départ ?

Relation économie écologie - fiches 6, 10, 19

Comment élargir la perception des systèmes de production et de reproduction afin de prendre en compte leur intégration dans la biosphère ? Et quelles en seraient les conséquences sur la conception des processus économiques au sens restreint ?

Relation public privé - fiches 5, 23

Qu'advient-il, sous l'effet des évolutions contemporaines, de la différence entre les espaces (et les comportements) publics et privés ? Comment repenser la vie publique dès lors que cette frontière devient mouvante et tend peut-être à s'estomper ?

Relation ville campagne - fiches 6, 12 à 14

Quelles sont les conditions d'un équilibre entre les zones rurales et urbaines, peut-être essentiel à toute société ? Comment gérer et valoriser les échanges et les interdépendances entre les deux ?

Socialisation de l'information - fiches 10, 17, 19, 21, 24 à 27, 30, 31

Comment promouvoir une approche en réseaux des processus de production et de diffusion de l'information, propre à valoriser le travail collectif et les espaces d'échange ?

Le nouveau quartier Vauban à Fribourg/Brsg

Ina RANSON
CEDIPELP (Centre de Documentation International pour le Développement, les Libertés et la Paix)

1998/05/23

Grâce à une politique ambitieuse visant à privilégier un style de vie de qualité et durable, sur la base d'une participation des futurs habitants et du suivi d'une équipe d'experts, un terrain d'anciennes casernes est transformé en quartier modèle du point de vue écologique et social, notamment dans le domaine des économies d'énergies et de la gestion des déplacements.

Allemagne

Art de vivre
Approche territoriale
Habitat urbain
Modalités de gestion

Le nouveau quartier de Vauban à Fribourg, ville universitaire de 200.000 habitants au Bade-Wurtemberg, est construit sur un terrain de 38 ha où se trouvaient les anciennes casernes françaises abandonnées en 1992. Une partie des bâtiments sera conservée et intégrée dans la ville. Situé à 2,5 km (15 minutes de vélo ou de bus) du centre et traversé par un joli ruisseau, le quartier présente de nombreux atouts naturels qui seront mis en valeur et complétés par un projet urbaniste ambitieux : à Vauban, 5000 habitants de toutes les origines pourront pratiquer un style de vie plus écologique et plus social.

Pour créer des emplois proches des habitations, 4 ha du quartier serviront comme terrain industriel, et 2 ha sont prévus pour des PME et des artisans. Les objectifs de la planification urbaine sont :

- mixité des emplois et des habitations,
- préservation des biotopes du terrain notamment au bord du ruisseau,
- priorité pour les piétons, cyclistes et transports en commun,
- utilisation rationnelle de l'énergie : installation d'un réseau de chaleur de proximité à base d'une centrale de cogénération (produisant électricité et chaleur),
- construction des habitations selon les normes de "très faible consommation d'énergie" (65 kWh/m² par an),
- mixité des couches sociales,
- un centre de quartier avec des magasins pour les besoins de tous les jours,
- une école élémentaire et des jardins d'enfants,
- des espaces verts publics,
- une diversité architecturale,
- des parcelles de taille réduite,
- un climat accueillant pour les familles et les enfants.

La participation des citoyens

Dès les débuts de la planification, la ville de Fribourg invita à une "participation élargie" dépassant le cadre indiqué par la loi. Les personnes intéressées ont pu se réunir dans des cercles de travail coordonnés par le "Forum Vauban". Constitué en association des citoyens, le Forum qui est financièrement soutenu par la Ville dispose d'un bureau qui sert aussi comme centre d'information.

Grâce au soutien de la Fondation Umwelt (Deutsche Bundesstiftung Umwelt), le Forum Vauban a pu embaucher un juriste, une biologiste, un urbaniste, un technicien de l'environnement, un physicien, un géographe, un économiste et un expert bancaire - des experts le plus souvent jeunes et très

motivés qui forment une excellente équipe interdisciplinaire. Les principales tâches de ces professionnels sont l'accompagnement des cercles de travail, l'étude des questions techniques et le conseil des futurs habitants, propriétaires et locataires.

Le Forum Vauban conseille le groupe de travail communal chargé de suivre le développement du nouveau quartier et il est étroitement associé à la campagne de publicité pour attirer les futurs habitants.

Les objectifs poursuivis par l'association du Forum sont en particulier :

- la réduction des voitures privées dans le quartier, notamment en favorisant la construction d'habitations sans places de stationnement,
- les économies d'énergies par des constructions bio-climatiques et l'utilisation des énergies renouvelables (construction de plusieurs petites centrales de cogénération fonctionnant de préférence aux copeaux de bois (recyclage des déchets d'entreprises et énergie renouvelable) ; projet de relier 400 unités de logements à des installations solaires.
- la mixité de la vie urbaine grâce à la création de nombreux espaces publics ou semi-publics,
- le respect de l'écologie et la réalisation de couloirs de biotopes,
- la réduction de l'imperméabilisation des sols et l'introduction d'une technologie nouvelle : traitement des matières fécales sous vide avec production de biogaz.
- la promotion des "collectifs de construction", la mixité des habitations et des emplois.

Se déplacer à Vauban

Vauban sera un "quartier de distances courtes" où les habitants pourront facilement aller à pied pour rejoindre les magasins, jardins d'enfants, école, services divers, arrêt de tramway... Les urbanistes considèrent comme "distance courte" un chemin de moins de 700 m ; la distance la plus agréable ne dépasse pas 300 mètres.

La Ville a prévu la construction d'une ligne de tramway pour Vauban. Entre-temps, la liaison avec le centre-ville est assuré par un bus.

Le Forum Vauban propose de renoncer, dans la majeure partie du quartier, aux garages et aux places de stationnement et de les remplacer par des garages collectifs au bord du quartier ; cette option réduirait l'espace nécessaire jusqu'à 20 ou 10 % par rapport aux parkings privés. L'utilisation double de ces espaces par les habitants et par les employés et les visiteurs permettrait de les exploiter au moins à 150%. En effet, de nombreux statistiques ont montré qu'en moyenne seulement 30% des parkings d'habitants restent occupés pendant la journée. Le nombre de parkings pourra encore être réduit si des habitants renoncent à la voiture privée et optent plutôt pour le "car-sharing".

Le Forum a élaboré la conception suivante :

- proposer à 50% des unités de logement des places de parking dans les garages collectifs,
- gagner 25% de locataires ou de propriétaires pour l'option de "vivre sans voiture",
- concéder à 25% d'unités de logement, situés à la marge du quartier, des parkings privés.

Les études concernant tous les aspects techniques, juridiques et économiques de ce concept sont en cours.

Assurer la mixité sociale

Il est prévu de promouvoir, pour la moitié des habitations, des formules de logement social. Après de longues préparations, des futurs habitants fondèrent, en juin 1997, une coopérative qui réalisera un projet de logements sociaux particulièrement intéressant. Les fondateurs ont imaginé différents modèles de financement basés sur la solidarité de partenaires plus riches pour permettre aussi aux personnes relativement pauvres d'accéder à un logement. La coopérative favorise aussi la mixité des générations en incluant dans ses planifications les recommandations du groupe de travail "Cohabitation des Vieux et des Jeunes".

Les constructions ont commencé en 1997. Dès l'année scolaire 1998, les familles installées à Vauban, y trouveront un jardin d'enfants, une école élémentaire et des magasins pour les choses de la vie quotidienne. D'ors et déjà, 700 emplois sont prévus.

Source : *Document interne. Documentation de l'Öko-Institut à Friburg, article dans Ökostadt Nachrichten 21, oct. 1997, p.23.*

Contact : *Geschäftsstelle Vauban, Bauverwaltungsamt, Fehrenbachallee 12, D - 79106 Freiburg, Deutschland. Roland Veith tel +49 761 201 4040, Ulrike Bockstahler tel+49 761 201 4041. Forum Vauban e.V., Merzhauser Str. 150/07, 79100 D - Freiburg, Deutschland.*

Une Ville se Raconte

Faire vivre une pratique artistique en symbiose avec la région.

Hélène
BOISSIERE et Ina
RANSON

1998/03/30

A Châtenay-Malabry, des comédiens et des militants associatifs s'efforcent de faire vivre une culture et une mémoire locales en valorisant les expériences des habitants et en développant des activités variées pour les jeunes et les populations défavorisées.

France

**Culture populaire
Lutte contre
l'exclusion**

En 1975, J.C. Penchenat et trois autres comédiens issus du théâtre de Soleil dirigé par Ariane Mnouchkine, prennent en charge, à la demande d'un groupe d'enseignants du Lycée Mounier de Châtenay-Malabray, des ateliers de théâtre.

En 1979, J.C. Penchenat fonde sa propre troupe, la Compagnie du Campagnol et, grâce à ses liens avec le lycée de Châtenay-Malabray, réalise les premiers aménagements d'une piscine désaffecté dans le quartier de la Butte Rouge. Il y mène un projet, approuvé par la municipalité et subventionné par le Fonds d'Intervention Culturelle, appelé "Une Ville se Raconte."

Renouer le fil de la mémoire

Ce projet consiste à interroger l'histoire, plus précisément, la mémoire de la ville et d'en tirer matière à animation. Les comédiens de la compagnie, des enseignants, et très vite de nombreuses personnes venant d'horizons très divers se mettent à un travail qui tient de l'enquête à la fois sociologique et ethnologique. Le principe est simple : recueillir des récits, interroger les plus anciens habitants de Châtenay et les autres ; qu'ils racontent, se racontent ; et dans un second temps, leur rendre cette parole, transposer sur scène ces récits. Des ateliers et des stages ponctuels regroupent animateurs et conteurs : des habitants de Châtenay invités à cette expérience de mise en scène de leur propre parole.

Plusieurs spectacles naissent alors de ces ateliers. Quelques exemples : en 1980, lors d'une fête de la ville, se déroule "La Foire aux conteurs" où chaque comédien s'est attaché à une personne pour en faire une personne du théâtre, en grandissant le quotidien mais en respectant scrupuleusement les manières, le langage, les souvenirs. En 1981, deux spectacles présentent la vie d'une douzaine de femmes de tous âges et de toutes origines, rappelant ainsi la petite histoire et la grande.

Aller à la rencontre du public

En 1998 l'ancienne piscine de la Butte Rouge est devenue un théâtre national renommé. Mais le public n'est plus le même. Aujourd'hui, les spectacles de "La Piscine" sont fréquentés par les 5% de la population qui ont une certaine culture et qui paient facilement les prix assez élevés des billets.

Mais l'idée de départ n'est pas tombée dans l'oubli. Dès 1981, une association de loi 1901 a continué l'expérience théâtrale sur la ville et s'est

chargé d'assurer la conservation et l'exploitation des récits déjà enregistrés ainsi que la collecte de nouveaux récits. Aujourd'hui, elle dispose d'une "récithèque" avec plus de 250 enregistrements - récits de français et d'immigrés bretons, italiens, espagnols...récits de personnes ayant vécu les guerres mondiales et récits des nouveaux immigrés habitant les banlieues pauvres. Tous ces récits font apparaître que même dans une ville au développement récent il existe bien une mémoire collective puisque les mêmes faits sont repris, racontés par chacun.

Pour l'association "Une Ville se Raconte", la récithèque n'a de sens que si le contact avec les gens de tous les milieux reste vivant. "Nous devons créer des passerelles entre les gens", dit une responsable. "C'est par exemple possible lors de certaines manifestations exceptionnelles dans les quartiers. C'est là où nous pouvons gagner leur adhésion pour un travail de long terme."

L'association qui compte beaucoup de bénévoles n'a cessé d'aller à la rencontre d'un public qui franchit rarement le seuil des institutions culturelles classiques. Au cours des dernières cinq années, elle a organisé des "Terrains d'Acrobatie" qui se sont déroulés dans les maisons de quartiers et gymnases de la Ville suscitant l'adhésion croissante de leurs participants (principalement enfants et jeunes de la "Butte Rouge") comme de leur partenaires (Services Jeunesse et Prévention de Châtenay-Malabry et d'Antony, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Conseil Général des Hauts de Seine). Encadré par une équipe d'artistes de cirque, le Terrain d'Acrobatie propose une approche originale aux arts du cirque, privilégiant l'ouverture aux autres et à l'environnement.

L'association embauche aussi des comédiens comme animateurs d'ateliers théâtraux dans les quartiers, dans les collèges et les lycées.

Le financement des activités est en partie assurées par le Conseil Municipal de Châtenay-Malabry, le Conseil Général des Hauts de Seine, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Fonds d'Action Sociale (FAS) Ile-de-France et le Rectorat de Versailles.

Vers la création d'un équipement culturel de proximité

En 1998, l'association a soumis un nouveau projet à la municipalité : à côté de l'ancienne piscine, aujourd'hui transformé en théâtre national, se trouve une usine qui a cessé toute activité en 1995. Elle pourrait devenir un centre culturel complémentaire au théâtre de La Piscine, "un pôle attractif et vivant, pour artistes, amateurs et habitants du quartier, capable de dynamiser la vie sociale et culturelle en offrant de multiples possibilités d'acquisitions de compétences, d'ouvertures à des projets artistiques pluridisciplinaires, de partenariats avec des structures locales." Les animateurs travailleront dans un souci de recherche pédagogique et artistique. Les jeunes pourront s'y former aux arts de la scène : cirque, musique et théâtre. Ils peuvent s'inspirer de la "récithèque" et peut-être trouver là un "sens" au territoire, selon une expression de René Rizzaro, Directeur de l'Observatoire des politiques culturelles. En réfléchissant sur les leviers du développement, celui-ci affirme : "Dans les banlieues, le métissage culturel est aussi une confrontation d'identités en construction. C'est en rapprochant ces expériences que le territorial prend du sens."

Les chances pour que ce projet d'"équipement culturel de proximité" soit réalisé semblent bonnes.

Source : *Présentation d'organisme.*

Contact : *Pour connaître d'autres initiatives culturelles dans les banlieues, s'adresser à : Association de Banlieues d'Europe, B.P. 101, F-67069 Strasbourg cedex, Tél. 03 88 22 24 43. Cette association publie un semestriel : "La Lettre de Banlieues d'Europe". On peut aussi s'adresser à OPAL - Culture et Proximité, 46 rue des Cinq Diamants, 75013 Paris, Tél. 01 45 65 20 00.*

Associer le territoire à la reconstruction de la société

La refondation citoyenne d'un modèle républicain d'intégration

Sonia BEN
MESSAOUD
Entre Signes et
Cultures

1999/02/25

France

Approche
territoriale
Lutte contre
l'exclusion
Economie solidaire

Un rapport souligne la nécessité, pour combattre efficacement l'exclusion, de renforcer la cohésion sociale au niveau du territoire en valorisant les solidarités et les échanges de proximité. Cette approche peut se révéler, moyennant une redéfinition des modes d'action publique, porteuse d'une nouvelle citoyenneté.

Lors de la préparation du XIème Plan, la Commission "*Cohésion sociale et prévention de l'exclusion*" s'est interrogée sur l'amélioration de l'efficacité des politiques de lutte contre l'exclusion. Le groupe "*Cohésion sociale et territoires*", présidé par Jean-Paul Delevoye, président de l'Association des Maires de France, a présenté un rapport en 1997 dans lequel il propose une rénovation en profondeur des relations entre l'Etat et la société, entre l'échelon national et local.

La réflexion du groupe s'est construite autour de la cohésion sociale, qui selon lui, n'est plus à préserver ou restaurer, mais bien à reconstruire en inventant de nouveaux processus qui partent des initiatives individuelles et collectives. La perspective est fondée, non plus sur l'assistanat mais sur l'implication des acteurs. Les initiatives locales autour de projets collectifs sont nombreuses. Les pouvoirs publics doivent les encourager, les accompagner et fédérer des énergies à toutes les échelles du territoire. Il s'agit de redonner une dimension aux valeurs de partage, d'échange et de solidarité. Ces valeurs nécessitent des lieux et des processus d'apprentissage (familles, écoles, entreprises...) qu'il faut soit adapter aux évolutions de la société, soit inventer.

La question du temps social et la question du territoire sont primordiales pour la cohésion sociale. Du fait que nous allons de plus en plus vers une augmentation du temps libre, l'enjeu serait d'inventer un nouveau mode de gestion axé sur la perspective d'une utilisation collective et citoyenne et non individualiste.

Le territoire est un lieu favorable pour l'apprentissage de la citoyenneté, la construction de l'appartenance et de la reconnaissance sociales, et la proximité un atout pour recomposer la gestion sociale du temps et de l'espace.

Le groupe propose de s'attaquer aux racines de l'exclusion pour construire une nouvelle société, basée sur l'implication individuelle et collective. Cette ambition selon lui peut paraître utopique, mais elle peut devenir un projet de société, si l'action publique sait encourager et valoriser les initiatives locales, et les nouvelles formes d'échanges et de solidarité. La construction d'un tel projet nécessite, en premier lieu, la restauration de la primauté des finalités politiques et sociales sur les finalités économiques. Elle nécessite aussi qu'une nouvelle approche du développement soit recherchée. Cette approche doit être fondée sur la richesse des territoires marqués par les

mouvements de solidarité, les compétences et les échanges que génèrent la famille, le voisinage, le quartier et le réseau associatif. *"L'économie de solidarité et de proximité peut et doit devenir un tremplin d'insertion et d'intégration dans l'économie marchande, l'économie planétaire..."*.

Pour mettre en oeuvre ces orientations, le groupe propose l'ouverture d'un grand chantier, celui de la transformation des liens entre l'Etat et la société, de la rénovation des relations entre l'échelon national et l'espace local. *"L'objectif est de (...) construire une politique globale de développement social (...) fondée sur la restauration du débat démocratique, sur la confiance réciproque et sur la responsabilité partagée entre les différents acteurs, aux différentes échelles de temps, d'espace, de projet, d'institutions, depuis la vie quotidienne jusqu'aux enjeux stratégiques"*. Ceci suppose un véritable changement culturel, une recomposition de l'action publique, par le biais d'une relation de "subsidiarité active". La pertinence de l'action doit être recherchée en terme d'articulation des échelles géographiques, de co-responsabilité et de véritables partenariats entre l'Etat et les collectivités locales. Cette perspective implique de reconnaître au local le rôle d'un véritable "corps intermédiaire" et de valoriser le rôle des élus locaux dans l'animation des territoires. Elle doit, néanmoins, reposer sur des obligations de résultat plus que des obligations de moyens. Le groupe propose l'élaboration d'un véritable droit du partenariat pour éviter les partenariats mal maîtrisés. Il suggère la mise en place de "conseils économiques et sociaux locaux" pour associer les acteurs dans la définition des projets. Il estime également que chaque territoire doit avoir droit à une répartition équitable des ressources, *"une fongibilité accrue des crédits, et la mise en place de comptabilités sociales"*. Il propose enfin la mise en place de *"systèmes d'informations locaux adaptés aux nouveaux enjeux de la cohésion sociale"* et *"un effort pour renforcer les capacités d'initiative des agents publics et les préparer à de nouvelles formes d'implication et de responsabilité"*.

Les propositions du groupe "Cohésion sociale et territoires" s'inscrivent dans une approche territoriale et partenariale. Il appelle à une profonde remise en cause du fonctionnement de la société, et à un véritable changement des fondements idéologiques et culturels de l'action publique. La "subsidiarité active" est le fil directeur de cette rénovation. Mais l'appareil d'Etat a-t-il vraiment la volonté et la capacité de réformer ses conceptions et ses pratiques ?

Source : *Rapport du Commissariat Général au Plan, "Associer le territoire à la reconstruction de la société : la refondation citoyenne d'un modèle citoyen d'intégration", La documentation française, 1997.*

Contact : *Entre Signes et Cultures. 40 avenue de Flandre, 75019 Paris. Tel 01 40 05 92 77. E-mail : annateti@world-net.sct.fr.*

Un exemple réussi de développement local participatif en Caroline du Nord

Comment et pourquoi devenir une association de quartier.

Laure HELAND

1998/06/18

Etats-Unis

Approche territoriale

Les autorités d'Hickory aux Etats-Unis poussent les habitants à se regrouper par quartiers et à construire une culture territoriale commune pour définir sur cette base leurs besoins et intérêts.

La politique de développement local de la ville de Hickory, 33 000 habitants, est un exemple intéressant d'implication des habitants dans le processus de planification de leurs quartiers. La ville d'Hickory a en effet décidé d'initier une relation de partenariat avec ses quartiers: c'est le "*Neighborhood Focus*", afin de faciliter avec eux une communication réelle et effective, en les encourageant à s'organiser en associations de quartiers pour identifier leurs préoccupations communes, et promouvoir des améliorations.

Une association de quartier est définie comme: "un territoire auto-identifié, organisé par ceux qui en partagent les caractéristiques et les préoccupations communes". Chaque association a la responsabilité de délimiter son propre territoire, d'identifier les résidents au sein du quartier, et d'établir le calendrier des réunions. Les services de la ville fournissent des cartes et autres sources d'information afin d'aider l'association à définir ses limites territoriales : suffisamment restreintes pour être géré par l'association de façon réaliste, mais suffisamment significatives en taille pour avoir un impact. Les services de la ville soutiennent l'effort de formation de l'association de quartier, notamment par une assistance procédurale, et encouragent les activités qui vont dans le sens de la construction d'une identité de quartier. Après que le quartier ait tenu son premier meeting d'organisation, établit une structure de leadership, et identifié ses préoccupations, le *city manager* va lui assigner un officier de liaison avec la municipalité. A chaque association de quartier reconnue, un membre des services de la ville est dédié comme officier de liaison. Ces derniers aident les associations de quartiers à travailler sur leurs préoccupations de la manière la plus efficace possible en fournissant un contact unique (donc plus direct) avec la ville, ses programmes et ses services. "L'objectif n'est pas pour la ville de résoudre les problèmes pour le quartier, mais de fournir un support et des outils pour que le quartier résolve ses propres problèmes".

Les associations de quartiers sont donc des organisations formellement reconnues de représentants des activités locales (commerces, industrie) et d'habitants. Elles offrent une opportunité pour les citoyens de participer aux processus de prise de décision concernant leur quartier, et fournissent une direction générale et une structure afin d'organiser et de gérer des projets et des programmes concernant le développement du quartier. Plus

spécifiquement, elle constitue un forum permettant d'intéresser les gens à la vie de leur quartier, où les "questions du jour" peuvent être discutées et les informations distribuées. C'est également une structure qui permet de fédérer les volontaires pour la réalisation de buts communs. Elle peut aussi servir à générer des fonds provenant de *fundraisers*, *dues* ou donations. Une association de quartier peut également sponsoriser des événements sociaux comme des fêtes de quartier ou la célébration de jours fériés. Tout cela contribue à créer une identité propre au quartier, d'une façon plus efficace et surtout plus conviviale que de simples réunions d'habitants uniquement pour discuter de questions à controverses... Grâce aux associations de quartiers, les résidents sont capables de travailler ensemble avec leurs voisins, la ville et d'autres partenaires pour améliorer leur cadre de vie. Certains quartiers, à travers l'établissement de plans de développement personnalisés, travaillent à l'amélioration de leur apparence, d'autres développent des programmes de surveillance de la criminalité, améliorent leurs connaissances sur la prévention du feu, ou développent des réseaux de soutien entre voisins.

Ce processus existe d'ores et déjà dans plusieurs autres villes américaines et fonctionne depuis quelques années. C'est là-bas un système qui a déjà fait ses preuves en matière de participation des habitants aux décisions d'urbanisme et à l'amélioration de leur cadre de vie. Une question de fond qui se pose est celle de la transposition de ce modèle dans d'autres pays ayant des cultures fondamentalement différentes... En effet dans quelle mesure peut on dire que cette réussite est due à une méthode efficace en matière de participation populaire plutôt qu'à un contexte culturel particulièrement favorable ?

Source : Fiche réalisée à l'occasion de la 23^e "rencontre nationale des quartiers" à Portland, USA, en Mai 1998.

Contact : Pour plus d'informations: City of Hickory, Planning and development, 76 North Center Street, P. O. Box 398, Hickory, NC 28603. Laure Heland, e-mail : helandlaure@hotmail.com

Quand tout le monde gagne !

Illustration d'un nouveau partenariat public/privé et d'une approche territoriale de la coopération décentralisée

Katja SCHULTZ

1999/02/07

République
Dominicaine

Relation public
privé
Coopération
décentralisée
Approche
territoriale

La coopération décentralisée, loin d'être éloignée des priorités des politiques sectorielles gouvernementales (santé, éducation, etc.), constitue une approche transversale qui induit une relecture des politiques verticales, misant sur de nouveaux partenariats de type public/privé pour une réalisation locale à la fois plus performante et plus démocratique.

Si un jour vous rencontrez Max Puig, Ordonnateur National du FED, il vous racontera avec enthousiasme la genèse de cette initiative de 2 MECUS, pilote pour son pays et pour les Caraïbes, et comment cette dernière a changé la vie des habitants de la Province de Puerto Plata. Au départ, il s'agissait de répondre à une pénurie de services dans la province et à des carences en matière économique, sociale et environnementale. Comment ? Par la mise en route d'un processus de modernisation de la province, et en recourant aux fonds européens pour alimenter un programme aux actions, somme toute banales, de santé, d'éducation, de développement communautaire, et de renforcement des capacités locales en matière de planification provinciale. But ultime : faire de Puerto Plata un nouveau pôle touristique.

Ce faisant, on aurait pu se contenter d'un programme de micro-réalisations aux mécanismes bien rodés. Les gens ont réfléchi entre eux. Encouragés par un large consensus populaire, les autorités ont décidé d'innover et de tenter une approche de coopération décentralisée. Mais quels sont les ingrédients de cette réussite ? Quels sont les acquis méthodologiques aujourd'hui ? S'agissant d'une première, les modes de faire sont-ils répliquables ? Pour le savoir, la CE et les autorités ont procédé à une évaluation, interrogeant tous les protagonistes.

Fondamentalement, les objectifs initiaux de ce programme de coopération décentralisée (PCD) allaient au-delà de la réalisation d'infrastructures puisque la finalité avouée de l'initiative était, dès le début, de créer des mécanismes permanents de participation des acteurs publics et privés à la gestion des services provinciaux. C'est bien de cela qu'il s'agit : promouvoir une nouvelle forme de partenariat entre le secteur public et la société civile, ici autour de services tangibles pour la population :

- Premier ingrédient, la stratégie d'intervention est guidée par une approche territoriale de la coopération décentralisée. L'échelle de la province délimite l'articulation souhaitée entre tous les protagonistes (services déconcentrés de l'Etat, représentants de la CE, élus, administrations locales, ONG, groupements de bases, secteur privé, etc.).
- Deuxièmement, le programme privilégie une vision du développement local considéré comme un processus dans le temps. Abandon de la logique de projet. La politique du PCD est d'appuyer la définition de plans de développement par les pouvoirs locaux, et de les soutenir par des

investissements cohérents, sur fonds locaux et européens.

- Troisièmement, le PCD favorise l'articulation territoriale entre les politiques nationales, les plans de développement locaux et les priorités des acteurs non étatiques. Le projet d'assainissement communautaire sera cohérent avec la politique sectorielle correspondante, inscrit dans le plan de développement local, et l'expression de la participation démocratique des citoyens à la gestion municipale de leur entité administrative.

- Quatrièmement, et en fonction de ce qui précède, le PCD soutient la création et le fonctionnement d'espaces de concertation de type public/privé, intégrant les structures à vocation sectorielle (services de l'Etat), les bailleurs, les pouvoirs locaux et les représentants de la société civile, autour d'une réflexion, prise de décision et action territoriale commune.

Concrètement, ce type de partenariat multidimensionnel local/national/international va impliquer une direction concertée du programme entre les représentants des divers protagonistes (un forum, des comités de travail) ainsi que la présence d'un organe d'appui technique capable de gérer tant le programme que le processus de concertation permanent. Dans le cas présent, le PCD est encadré par l'ONG "Forum Social", qui gère le PCD en favorisant le dialogue entre l'Etat, les maires, les populations, etc. Il n'y a eu nul besoin d'assistance technique occidentale.

Il faut souligner qu'outre l'augmentation des services disponibles à Puerto Plata, une autre valeur ajoutée du programme a été de renforcer la cohésion sociale au niveau de la province, et d'encourager la confiance des autorités dans les modes de faire participatifs expérimentés à cette occasion.

Puerto Plata illustre l'intérêt d'explorer les liens entre les stratégies Coopération Décentralisée, développement local/approche territoriale, décentralisation et lutte contre la pauvreté.

Ousmane Sy, Ministre chargé de la décentralisation au Mali, est intéressant lorsqu'il applique cette vision transversale à la décentralisation. Par exemple, d'une situation où l'Etat est l'unique agent socio-économique, la décentralisation devient ainsi passage vers une situation où il partagera ce rôle avec les collectivités territoriales, les associations, les ONG, le secteur privé. Comme s'il avait vu Puerto Plata, il déclare : "L'espace n'est souvent pas pris en compte. Les politiques sont soit sectorielles soit géographiques. C'est l'aménagement du territoire qui va permettre d'établir un lien entre la dimension locale et nationale d'une politique."

La décentralisation devient une chance de sauver l'Etat en le déchargeant et en lui permettant de se concentrer sur ses fonctions traditionnelles. Et, la coopération décentralisée vue sous l'angle des nouveaux partenariats public/privé, devient pour l'aide internationale une manière de prendre en compte cette nouvelle dimension.

Source : *L'auteur de la fiche est consultante. Cette fiche est basé sur des notes personnelles (mission à Puerto Plata et suivi de la Coopération Décentralisée au siège de la Commission Européenne, Unité VIII/A/4) ; référence au rapport de Toumani Djimé Diallo : Séminaire-atelier organisé par l'I.A.D. de Dakar, en collaboration avec le PNUD-Mali et la Mission de Décentralisation, Bamako, 9-11 décembre 1996 ; la citation en "commentaires" vient d'un entretien avec Ousmane Sy en décembre 1998.*

Contact : *Katja Schultz. 70 Av. Bonaparte, B-1180 Bruxelles. Belgique Tel (+32)-2-374 75 83.*

Saint-Jean-de-Braye : intégrer l'environnement rural, urbain et industriel en misant sur le partenariat

Ina RANSON
CEDIPELP (Centre
de Documentation
International pour le
Développement, les
Libertés et la Paix)

1997/12/18

France

Relation ville
campagne
Relation économie
écologie

Saint-Jean-de-Braye est une ville nouvelle de 17.500 habitants qui a cherché à développer son identité urbaine tout en prenant en compte son passé rural - une stratégie qui à maints égards facilite l'application des principes de la durabilité.

Aménagement urbain : intégrer l'environnement rural et promouvoir la mixité

Le schéma de référence du POS (Plan d'Occupation des Sols) de 1996 souligne trois grands principes : solidarité écologique, action économique, équité sociale.

Pour développer une vraie ville à proximité de la campagne, il a fallu aménager un centre avec des espaces publics, enjeu fondamental de l'identité physique et symbolique. La municipalité a fortement favorisé l'implantation de commerces, mais elle a acquis en même temps un très grand parc entre le centre et la Loire. La politique de densification de l'habitat ne se sépare pas d'un maintien de l'agriculture : la commune achète les terres pour les louer aux agriculteurs et procède au remembrement des vergers.

Pour promouvoir une urbanisation homogène, la municipalité poursuit une politique de réserve foncière permettant d'imposer des exigences en matière de mixité sociale de l'habitat. Par exemple, elle acquiert chaque fois que c'est possible les terrains à vendre en bord de la Loire et négocie avec l'office HLM et les autres opérateurs pour maintenir une part suffisante de logements locatifs. Les bords de la Loire ne sont plus alors réservés à une population aisée construisant du pavillonnaire. Les terrains acquis par la ville permettent aussi d'aménager des chemins de traversée piétons facilitant l'accès de ces lieux de promenade à tous les habitants.

Aménagement et partenariat : coordonner l'espace public et l'espace privé

A Saint-Jean-de-Braye le principe d'un aménagement partenarial est appliqué aussi bien dans le cadre de structures intercommunales qu'entre acteurs sur le terrain. L'Agence de Développement et de Promotion économique de la ville travaille en partenariat avec toutes les entreprises de la ville, avec l'association locale des industriels, avec l'ensemble des organismes à vocation économique de la région et en particulier au sein d'Orléans technopole.

L'association du "Groupement des Industriels de la Zone Industrielle" et l'Agence du Développement de la Ville ont décidé en commun de réaliser une végétalisation de la zone industrielle de la ville. Pour cela les

entreprises concernées et la ville ont accepté les conseils d'un paysagiste pour qui la distinction pertinente n'était pas le partage entre le domaine privé et le domaine public, mais plutôt la combinaison entre grand paysage et aménagement de proximité. La ville a donc réalisé des plantations d'arbres entre les parcelles, en intervenant sur le domaine privé des entreprises, et ces dernières ont pris en charge leur environnement paysager immédiat. Ce partenariat inhabituel avait pour but d'intégrer visuellement la zone industrielle à la ville.

L'aménagement d'un parc technologique dans les bois (précisément dans le parc qui entoure le château de la Charbonnière) doit mettre en valeur aussi bien les activités que le patrimoine naturel. Les principes retenus pour servir cet objectif sont en grande partie en accord avec l'occupation traditionnelle des espaces forestiers par des habitations et des exploitations humaines. Ainsi les entreprises devront se localiser :

- au centre d'une clairière pour les plus importantes, avec le souci de préserver le milieu naturel par le renforcement des lisières ; l'aménagement en végétation plus "commercial" est limité au pourtour immédiat de l'entreprise.
- à la périphérie des clairières pour les entreprises plus petites de façon à partager cet espace fragile avec d'autres.

Le site est actuellement en pleine extension. Les pouvoirs publics ont replanté 10 hectares en chênes et veillent à ne pas empêcher le passage de grands animaux (cerfs, sangliers).

Ils ont décidé de réaliser un ambitieux projet de traitement des eaux pluviales - très important dans une région où les inondations sont fréquentes : les eaux feront l'objet d'un traitement en réseau de surface, sous forme de bassins de rétention linéaire. Cette technique permet tout à la fois d'agir sur les débits des eaux se déversant dans la Loire et de contenir une éventuelle pollution en fermant les vannes des bassins. Ce principe, neuf pour le parc, est traditionnel dans la région qui est parsemée d'étangs.

Une attention particulière est donnée à la maîtrise des déchets. L'association du Groupement des entrepreneurs de la zone industrielle s'efforce de rapprocher les industriels qui ont le même groupe de déchets.

La démocratie locale

L'équipe municipale pense que "l'urbanisme est trop important pour être laissé aux seules mains des techniciens." C'est pourquoi elle a créé l'Atelier Public d'Urbanisme, une association para-municipale qui permet aux habitants de participer à des groupes de travail en amont des études. Des professionnels y présentent les études en cours et recueillent les suggestions des participants. Sur chaque dossier la mairie dispose donc de trois avis à partir desquels elle élabore sa décision : l'avis réglementaire, l'avis technique et l'avis de l'atelier.

Par ailleurs, chaque fois que se posent des problèmes d'aménagement particuliers, les habitants sont invités à assister à des réunions publiques dans les quartiers. Un exemple fut l'aménagement de l'espace bordant la rivière La Picardière. Chaque génération ayant émis des souhaits différents quant à sa mise en valeur, un groupe de travail réunissant des représentants de tous les âges fut constitué. On s'accorda à un partage de l'espace permettant l'installation d'équipements pour satisfaire des intérêts différents. Enfin pour se rendre encore plus proche des citoyens, deux à trois fois par an le conseil municipal se déplace et va siéger sous le préau d'une école, dans un centre social...

Source : *Les villes françaises et le développement durable, Rapport de synthèse pour la préparation d'Habitat II, réuni par 4 D, p. 108-112. La fiche a été approuvée par la Ville de Saint-Jean-de-Braye en février 1998. Fiche extraite du recueil : "Villes et développement durable : des expériences à échanger", Cedipelp/DPH, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.*

Contact : *Ville de Saint-Jean-de-Braye, B.P. 9, 45 801 Saint-Jean-de-Braye Cedex.*

Saint-Jean-de-Braye : Une politique volontariste de création de services et de développement social

Ina RANSON
CEDIPELP (Centre de Documentation International pour le Développement, les Libertés et la Paix)

1997/12/15

France

Economie solidaire

La municipalité de Saint-Jean-de-Braye, ville nouvelle située dans l'agglomération d'Orléans, s'efforce de diverses manières de créer de nouveaux emplois dans le secteur des services et de l'environnement. Un office services

L'office services est un guichet de services de proximité qui fonctionne comme interface entre les demandeurs de services et les associations. Grâce à une forte campagne de publicité de la mairie, les habitants de la ville sont maintenant au courant des offres de services d'un grand nombre d'associations locales.

L'office en simplifie l'accès en proposant un seul numéro de téléphone qui permet de demander le service dont on a besoin. La mise en place de ce véritable syndicat d'initiatives des services de proximité a permis de multiplier par deux l'activité et donc les ressources financières des associations pourvoyeuses d'emploi en la matière.

L'office est aussi devenu un véritable observatoire des services de proximité permettant d'identifier quantitativement et qualitativement les consommateurs de ces services et donc d'établir des possibilités de création d'emplois liés à l'extension de ce service à l'échelle de l'agglomération.

L'office des services de proximité, a été étendu à l'ensemble de l'agglomération orléanaise (20 communes, 250 000 habitants) le 1er mai 1996. En un an, cette structure d'agglomération a permis la création de 26 équivalents temps plein uniquement en faisant connaître des services qui existaient déjà.

Office Services fédère aujourd'hui 20 communes, le Département du Loiret, la Région Centre, l'Etat et 12 associations prestataires de service.

Un effort particulier a été mené pour promouvoir une démarche qualité à travers une charte conçue et validée par les associations prestataires de service. En outre une information systématique des remarques des clients faite auprès d'Office Services vers les associations est effectuée. Enfin, Office Services interroge chacun des clients sur la qualité des prestations effectuées.

Les emplois verts

Les bois du District de l'Est Orléanais couvrent 500 hectares. Les communes du District et l'association AABRAYSIE Développement ont mis en place une action d'insertion par l'économie dans le cadre des emplois verts. Entretien des espaces forestiers, formation, stage en entreprise sont au menu des cinq personnes embauchées en contrat d'insertion.

A l'issue de cette première année, quatre personnes sur cinq avaient quitté l'association pour un emploi dans le domaine de l'entretien des espaces verts, ruraux ou forestiers.

La régie inter-quartier

Elle assure une mission traditionnelle de régie de quartier : offrir du travail aux personnes en difficulté et recréer des liens sociaux. La particularité à Saint-Jean-de-Braye est qu'elle s'occupe des espaces collectifs des logements HLM situés dans plusieurs quartiers.

Une innovation très réussie : le transport public personnalisé

Ce service fonctionne depuis début 1994, et son activité de transport n'entre pas en concurrence avec les taxis locaux, que la ville a pris soin d'interroger avant sa démarche. Devant les difficultés de la Société d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération Orléanaise (SEMTAO) de desservir une zone peu dense de St Jean de Braye, la ville proposa le lancement d'une desserte à la demande. La SEMTAO, en accord avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) tenta l'expérience, à titre expérimental : en partenariat avec la régie inter-quartiers A ABRAYSIE, il affréta un mini bus chargé d'amener, pour le même prix qu'un trajet en transport en commun classique (7,50 F) les habitants de la zone concernée sur un point de bus au coeur de la commune, à proximité du centre administratif et des commerces. Le client d'AABRAYSIE Bus peut appeler gratuitement la navette, à l'aide d'une borne d'appel et même rentrer gratuitement s'il reste moins d'une heure au centre ville. Le véhicule est un combi-confort de sept places (hors conducteur) équipé du radio-téléphone dont la conduite ne nécessite pas le permis transport en commun.

Le succès dépassa vite toutes les attentes : l'objectif de 100 voyages par semaine était atteint après seulement cinq semaines d'exploitation. Sur le premier semestre de l'année 1996, 300 personnes ont emprunté ce service en moyenne par semaine, soit 60 personnes par jour. Grâce à cette importante fréquentation, le taux de couverture des frais est largement supérieur aux prévisions : alors qu'il était estimé à 15,6 % la première année, il s'est établi à 36 % pour cette même année, à 50 % pour l'année 1995 et à 37 % pour 1996.

En 1994, quatre personnes en contrat CES avait été affectées à ce service de proximité. Aujourd'hui ils sont au moins sept, et en partie en contrat emploi consolidé. Devant le succès " d'AABRAYSIE Bus ", le Comité Syndical du SIVOM a décidé, en septembre 1996, d'étendre ce type de desserte à deux autres communes, implantées au Nord et au Sud de Saint-Jean-de-Braye. La régie de quartier AABRAYSIE a conservé l'exploitation du service sur les trois communes avec des moyens renforcés. Elle dispose de deux véhicules et assure le transport même les samedis.

Source : *Les villes françaises et le développement durable, Rapport de synthèse de 4D, p.108-111. Documentation du SIVOM de l'agglomération d'Orléans. La fiche a été actualisée par le SIVOM d'Orléans en janvier 1998. Fiche extraite du recueil : "Villes et développement durable : des expériences à échanger", Cedipelp/DPH, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.*

Contact : *David Thiberge, Adjoint au Maire de Saint-Jean-de-Braye, Ville de Saint-Jean-de-Braye, B.P. 9, 45 801 Saint-Jean-de-Braye Cedex*

Nantes : l'intermodalité des transports, outil de restructuration spatiale et de solidarité sociale

Nathalie HOLEC
4D (Dossiers et
Débats pour un
Développement
Durable)

1998/02/27

France

**Approche
territoriale
Modalités de
gestion**

La politique globale et ambitieuse de transports menée par l'agglomération nantaise constitue un outil puissant de gestion du territoire, à la fois du point de vue environnemental et du point de vue social.

Un système global de transport en commun

Face à la croissance de l'agglomération nantaise et à la forte augmentation des flux automobiles, le District de l'Agglomération Nantaise a adopté, en janvier 1991, un plan global destiné à améliorer les conditions de déplacements à l'horizon 2000. Les 21 communes ont regroupé leurs efforts pour développer la complémentarité des différents modes de déplacement : transports collectifs, voitures, vélos, marche à pied.

Cette sensibilité particulière au problème des transports ne peut être dissociée d'un enjeu plus large, celui de la desserte et du positionnement de Nantes et du Grand Ouest français dans l'espace national et européen.

Les objectifs suivants ont été retenus :

- favoriser l'utilisation du périphérique pour rendre la circulation urbaine plus sûre et plus fluide,
- aménager les pénétrantes en boulevards urbains,
- créer de nouveaux franchissements de la Loire,
- accroître l'usage des transports collectifs,
- développer les modes de déplacements piétons et deux-roues.

L'extension progressive du tramway

Fil conducteur du projet d'agglomération, le tramway est la pièce maîtresse du développement de l'usage des transports collectifs. Malgré sa suppression en 1956, une première ligne de tramway a été réouverte en 1985. Son succès a conduit à la réalisation d'une seconde ligne, longue de 14,4 kilomètres et au prolongement de la première qui totalise aujourd'hui 12,6 kilomètres.

Son originalité, outre le fait qu'il fût le premier à être introduit en France, tient à la réflexion urbanistique qu'il a impulsée. Outil de restructuration de la ville, de désenclavement et de recomposition des quartiers en difficulté, outil de mixité, le tramway est le fer de lance d'une politique aussi bien sociale qu'environnementale.

Les tracés sont stratégiques, ils relient des pôles enclavés et sont minutieusement négociés avec les riverains. Les axes du tramway deviennent des axes de desserte et d'implantation commerciale. Ils offrent des espaces publics de qualité, végétalisés, paysagés, destinés aux piétons

comme aux cyclistes. Le coeur de Nantes, irrigué par un boulevard anciennement dédié aux voitures, a subi une métamorphose semblable.

Les objectifs du District pour la période 1995-2005 sont la mise en service de la partie nord de la troisième ligne et du prolongement de la première ligne pour septembre 2000 ainsi que la mise en service de la partie sud de la troisième ligne en septembre 2001.

Des infrastructures ferroviaires pour les transports urbains

Depuis 1992, la Direction régionale de la SNCF et le District ont examiné la faisabilité d'un projet d'utilisation en transports urbains et péri-urbains d'infrastructures ferroviaires existant dans l'agglomération (Etoile de Nantes). Un premier projet appelé Réseau Express Distric et Départemental (REDD) consistait à faire circuler, sur des infrastructures ferroviaires rénovées et aménagées, des autorails en navette traversant l'agglomération du nord-est au sud-ouest. En 1996, des études complémentaires ont fait apparaître les limites du projet (clientèle, coûts de gestion, intermodalité). Fin 1997, une étude confiée à la société SYTRA a établi un nouveau schéma de desserte ferroviaire composé de deux lignes ferroviaires périurbaines et d'une branche du tramway. Ce schéma pose le problème de l'articulation avec le plan de développement du réseau tramway.

Le circuit-coeur de ville et la circulation périphérique

Ce circuit de 3 kilomètresenser le coeur historique de Nantes. La vitesse y est limitée à 30 km/h. Il a un double intérêt. D'une part, une signalétique désigne les zones d'intérêt et crée des repères dans un tissu urbain peu lisible. D'autre part, il amène les automobilistes à éviter le coeur urbain.

Les automobilistes en transit peuvent désormais emprunter deux voies de contournement, décidées en 1977 et 1983. A l'extérieur de cette ceinture, l'usage de la voiture est prédominant. A l'intérieur, la ville et le district ont choisi de donner de plus en plus de place aux autres moyens de locomotion.

Des pôles d'échange intermodaux

Les études réalisées par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise (AURAN) montrent que les pratiques d'échange voiture-tramway concernent chaque jour près de 10 000 personnes. Les 5 000 véhicules concernés par le stationnement d'échange se répartissent sur des parkings non prévus pour cet usage. Ces derniers sont placés en bout de ligne de tramway, sont gardés pour certains et gratuits moyennant l'achat d'un titre de transport en commun.

L'Agence d'Urbanisme veut reconvertir une gare de triage désaffectée en un pôle unique d'échanges pour les transports combinés de marchandises, aujourd'hui distribués en différents sites.

Les continuités cyclables et piétonnières

Pour encourager la pratique de la marche à pied et du deux-roues, le District a défini avec l'AURAN, des schémas directeurs intercommunaux, financés à hauteur de 75 % par le District. Leurs mises en oeuvre a permis la réalisation de :

- 160 kilomètres de continuités piétonnes le long des rives des 150 km de cours d'eau de l'agglomération ; le schéma prévoit 226 km au total.
- 180 km de continuités deux-roues ; le schéma en prévoit 570 km au total.

Au niveau communal, 60 km de couloirs cyclables devaient être achevés en 1995, une centaine étant prévue à terme. La ville a opté pour les couloirs cyclables sur la chaussée plutôt que des pistes individualisées pour des raisons de coût et d'espace. Les vélos sont des modérateurs de la vitesse des automobilistes. Nantes a engagé diverses opérations qui complètent ses outils en matière de transports.

Source : *Ministère de l'Environnement, Les villes françaises pour le développement durable, dossier de préparation pour Habitat II, Sommet des villes à Istanbul, 1996/06, p.40-43. Fiche extraite du recueil : "Villes et développement durable : des expériences à échanger", Cedipelp/DPH, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.*

Contact : *Société économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise, 3 rue Bellier, B.P. 64605, 44046 Nantes. Madame Mary Retittel, Tél : 02 51 81 79 09, Fax : 02 51 81 77 70.*

Une démarche intégrée d'environnement et de développement social à Bègles

Nathalie HOLEC
4D (Dossiers et
Débats pour un
Développement
Durable)

1998/02/27

France

**Modalités de
gestion
Approche
territoriale
Lutte contre
l'exclusion
Réhabilitation des
zones industrielles**

La commune de Bègles, fortement marquée par un passé industriel, s'est lancée dans une politique globale de renforcement de la cohésion sociale de la ville et de réhabilitation du cadre de vie en menant des actions dans les domaines de l'économie et de l'environnement, mais également de la culture et de la participation politique des habitants.

Bègles est une ville de 23.000 habitants située au Sud de Bordeaux sur la rive gauche de la Garonne. Son urbanisme demeure très fortement marqué par la période d'industrialisation de la fin du XIXème siècle : habitat pavillonnaire dispersé malgré la construction de plusieurs quartiers d'habitat social, friches industrielles nombreuses et espaces naturels délaissés.

La ville de Bègles, s'est engagée, depuis 1989 dans une politique de développement local durable, c'est-à-dire une politique globale et planifiée visant à renforcer la cohésion de la ville à travers le développement social d'une part et l'environnement d'autre part.

Après avoir procédé à un diagnostic urbain pour mieux cerner ses problèmes, elle a signé un Plan Municipal d'Environnement qui est devenu une Charte pour l'Environnement et la Qualité de Vie, signée en 1997. Comme cette politique est indissociable des questions de restructuration urbaine et d'intégration sociale, la ville a signé une Convention Ville Habitat puis un Contrat de Ville en janvier 1993. La ville a su mettre à profit les procédures étatiques pour mener à bien son projet.

Ce projet a pour objectifs prioritaires la lutte contre l'exclusion urbaine, l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement et le développement des potentialités naturelles, notamment celles liées à l'eau, du fait de la présence de la Garonne et des esteyes (ruisseaux traversant Bègles). L'eau au coeur de la revalorisation des espaces publics et de l'amélioration du cadre de vie.

Bègles s'est lancé tout à la fois dans la reconquête de ses espaces publics et de son patrimoine naturel.

La municipalité a mis en place un plan de circulation qui privilégie, dans un certain nombre de zones, la circulation partagée, c'est-à-dire le partage de la voirie entre différents usages : cheminement piétonnier, pistes cyclables, voies pour automobiles, parkings. L'option "zone 30" a été retenue en divers points de la commune, notamment dans les sites fréquentés par les enfants.

La reconquête des berges de la Garonne quant à elle constitue, pour la ville, une ouverture sur son fleuve. Le chemin de halage ainsi que des cabanes traditionnelles de pêcheurs ont été restaurés. Un port de 80 places et une

"Maison de la Garonne" sont également prévus dans le plan de réhabilitation de la zone. Le port devrait accueillir une zone d'activités où seront implantés notamment un club de voile, des activités de réparation de bateaux et une voilerie.

S'agissant des bords du fleuve, la Ville a autorisé l'installation d'une station d'épuration et d'un complexe technique de l'environnement assurant le traitement des eaux et des ordures ménagères d'une partie de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Un espace naturel sensible de 8 hectares appartenant au parc de Mussonville doit être restauré. L'accent est mis sur la remise en état du système hydrologique ainsi que sur la préservation de la flore caractéristique de cette zone humide.

La ville de Bègles a enfin pour projet la reconstitution d'une île avec réalisation d'un espace paysager, ouvert au public. Ce projet a été proposé dans le cadre de l'appel à projet du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement mais n'a pas été primé. L'objectif de cet aménagement est triple :

- réaliser 50 jardins familiaux,
- traiter une friche en entrée de ville,
- réaliser un espace vert public.

Cette île est située près du quartier d'habitat social de Monmousseau. La ville travaille en fait à la revitalisation de l'ensemble du quartier, comme en témoigne l'opération décrite ci-dessous.

La lutte contre l'exclusion urbaine

Bègles a en effet choisi de réhabiliter le quartier de Monmousseau. La restructuration du quartier porte sur un programme complet avec démolition et reconstruction de logements diversifiés, revalorisation du cadre de vie avec traitements d'espaces publics de grande qualité, installation d'équipements, création d'un point accueil enfance et réalisation d'une première tranche de jardins familiaux. Opération de longue haleine, cette réhabilitation a été pensée et menée en concertation avec les riverains. La dernière tranche de travaux sera engagée en 1998 et achevées en 1999. Cette action sur le quartier a été reconnue et soutenue par de nombreux partenaires institutionnels : Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil général, Conseil régional, Union européenne, État.

S'agissant de l'insertion par l'économie, la municipalité a encouragé la création en 1995 d'une association d'insertion, Arcins Environnement Service, qui offre à une quinzaine de personnes, une formation qualifiante dans les métiers de l'environnement. La ville lui a confié l'entretien des berges de la Garonne, dans le cadre du premier projet évoqué, ainsi que l'entretien du parc de Mussonville, réalisé par des salariés embauchés au titre des emplois-jeunes. L'association devrait également intervenir dans le cadre de l'espace paysager de l'île.

Faire vivre une culture non élitiste

La culture tient une place de choix à Bègles dans la mesure où, elle permet, au même titre que l'action sociale ou économique, de créer des liens sociaux entre les habitants, de lutter contre l'exclusion et de doter la ville d'une dynamique supplémentaire. Bègles a peu à peu rassemblé une collection importante et acquies une renommée dans le domaine de la "création artistique brute et inventive", issu de l'art brut. Une vieille maison béglaise a donc accueilli "le Site de la Création Franche", qui s'adresse aux hommes

et femmes de toutes conditions. Le cinéma Le Festival a, par ailleurs, été reconstruit.

Le développement de la démocratie locale

Bègles entend associer les habitants au devenir de leur commune. Après les comités de quartiers, la ville a poursuivi son action en mettant en place des assemblées d'arrondissement qui fédèrent ceux-ci. Composée d'une quinzaine de personnes, elles réunissent les élus des quartiers, les présidents des comités de quartier et des personnes choisies pour leur connaissance des problèmes locaux. Les débats portent sur la circulation, l'urbanisme, les déchets, l'assainissement, la vie de quartier. Leurs avis sont consultatifs et transmis au conseil municipal. Ces assemblées représentent un relais entre la municipalité et les comités de quartier.

Source : *Rapport, récit d'expérience. Ministère de l'Environnement. ; 'Les villes françaises pour le développement durable, dossier de préparation pour Habitat II, Sommet des villes à Istanbul' 1996/06.*

Contact : *Mairie de Bègles, rue Calixte Camelle. 33321 Bègles, France. Mme Brethes et M. Surlève-Bazeille, Adjoint à l'Environnement. Tel : 05-56-85-38-54. Fax : 05-56-49-32-85. 4D. 7, impasse Charles Petit 75011 Paris. Tél : 01 44 64 74 94 Fax : 01 44 64 72 76. E-mail : association4d@globenet.org.*

Des tables rondes pour la réhabilitation de friches industrielles à Portland, Etats Unis La "Portland Brownfields Initiative".

Laure HELAND

1998/06/15

Etats-Unis

Réhabilitation de
zones industrielles
Relation économie
écologie
Socialisation de
l'information

Profitant d'un programme national, la ville de Portland lance un projet visant à faire germer, en facilitant la participation des habitants et l'accès aux ressources et à l'information, des idées et des initiatives innovantes sur le problème de la réhabilitation des friches industrielles, cruciale dans de nombreuses villes tant du point de vue économique et social que de celui de l'environnement.

"Portland Brownfields Initiative" est un projet pilote de la ville de Portland, Oregon. D'abord initié dans une zone test, la zone d'activité Nord/Nord Est et long du Waterfront, le but de ce projet est d'identifier et de supprimer les obstacles au redéveloppement des friches industrielles et/ou commerciales, par la création d'un jeu de procédures innovantes soutenues par le gouvernement, le milieu des affaires et les associations locales. Ces procédures vont aider à la restauration et au redéveloppement des sites contaminés ainsi qu'à la revitalisation des quartiers proches de ces sites.

A l'origine du projet, le lancement en Janvier 1995 d'un nouveau programme par l'agence américaine de protection de l'environnement (U.S.E.P.A.) : "*the Brownfields Economic Redevelopment Initiative*" dans le but de renforcer le pouvoir des Etats, des communautés locales et autres "stakeholders" en matière de développement économique pour assurer un nettoyage sûr, et donc permettre la réutilisation des friches. En Février 1996, la ville de Portland a mis en oeuvre "*the Portland Brownfield Economic Redevelopment Initiative*", grâce à l'attribution d'une bourse de projet pilote de \$200,000 par l'E.P.A... Durant ces deux dernières années, la bourse a été utilisée pour développer des processus créatifs, soutenus par les communautés locales, afin d'encourager la restauration et le redéveloppement des friches industrielles au sein de la zone test du projet pilote. En effet, le programme EPA interdit spécifiquement l'usage de l'argent boursier pour le financement du nettoyage en tant que tel, le but de EPA est plutôt d'utiliser les bourses en amont du processus, pour faire germer, en partenariat avec les associations locales, de nouvelles idées, des procédures créatives nécessaires à un redéveloppement réussi des zones de friches.

Le redéveloppement des friches industrielles est un sujet particulièrement cher à la ville de Portland. C'est l'opportunité de promouvoir un développement plus durable de la ville et de ses alentours. Alors que la ville de Portland continue de croître, l'utilisation et la réutilisation effective de toutes les terres est essentielle pour soutenir un environnement et une économie urbaine à la fois saine et viable. C'est ainsi que le gouvernement métropolitain de Portland s'est engagé à protéger, préserver et gérer la croissance à l'intérieur d'une "ceinture de croissance urbaine" préalablement

définie. Dans ce cadre, la réutilisation productive des friches industrielles est un outil de limitation de l'étalement urbain ; il encourage la revitalisation urbaine, et crée de nouveaux emplois pour la communauté. Cette procédure permet donc de relier le développement de la vitalité économique et de l'emploi avec la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable. Concrètement, "*Portland Brownfield Initiative*" s'est déroulé autour de tables rondes, les "*Brownfield roundtables*", en décembre 1996, dans la zone test du projet. Lors de ces rencontres, les habitants des communautés locales se sont exprimés et ont débattu avec des intervenants/invités professionnels de la question des friches, et les participants ont identifié ensemble les obstacles à la reconversion de ces zones au sein des quartiers, notamment les facteurs divers et souvent conflictuels qui influencent le redéveloppement des communautés locales. L'accent était placé sur la collaboration, et l'ébauche de solutions. Ces tables rondes ont donné naissance aux "*Brownfield action plan*", (Plan d'action pour les friches industrielles), qui reprend les problèmes et les stratégies identifiées par les participants. Les questions abordées concernent principalement le nettoyage des courants d'eau, la recherche de nouvelles sources de financement, la création de partenariats publics-privés innovants, et l'accès informatisé à l'information sur l'état des friches. Ce document servira de base pour les futures opérations de planification afin de mieux résoudre les questions complexes associées aux friches locales. Par ailleurs, grâce aux apports des tables rondes, la ville a pu créer un site web diffusant les informations disponibles localement et permettant la connexion directe avec d'autres sites pilotes... "*Brownfield online*" est accessible par Internet sur un ou plusieurs lieux ouverts au public dans la zone test du projet. Il est également prévu de développer un manuel sur ce projet, à des fins pédagogiques, qui sera présenté et diffusé lors des réunions de quartiers, dans les organisations civiques, écoles et autres agences gouvernementales, pour attirer l'attention des communautés sur la question des friches industrielles et le travail du PBI. PBI aura alors - presque - atteint son but: créer un accès pour tous à la ressource pour le redéveloppement, le processus de régulation, la prise de décision, le financement, et autres informations utiles et programmes sur les friches industrielles et commerciales ; développer des stratégies originales afin de dynamiser le redéveloppement des friches en collaboration avec les communautés locales.

La question du traitement et du redéveloppement des friches industrielles et/ou commerciales préoccupe bien des villes, et pas seulement aux Etats-Unis. Il n'est pas trop surprenant que la ville de Portland, déjà connue pour innover en matière de participation de la population aux décisions d'aménagement et d'urbanisme, ait saisi l'opportunité de ce nouveau programme national pour enrichir sa politique de développement local. De plus la mise en route de ce programme sur les friches, en collaboration directe et rapprochée avec les habitants des zones concernées, s'intègre parfaitement dans la politique régionale de densification des centres urbains et de gestion économe des ressources environnementales.

Source : Fiche réalisée à l'occasion de la 23^e "rencontre nationale des quartiers" à Portland, USA, en Mai 1998.

Contact : Davantage d'informations sont disponibles directement auprès de Doug Maccourt, Environmental Manager, bureau des transports de la ville de Portland, et directeur du Portland Brownfield Initiatives : Office of transportation, 1120 S.W. 5th Avenue, Room 808, Portland, Oregon 97204 - 1971.

Laure Heland, e-mail : helandlaure@hotmail.com.

Dunkerque : une démarche intégrée de développement et d'environnement industriel

Ina RANSON
CEDIPELP (Centre
de Documentation
International pour le
Développement, les
Libertés et la Paix)

1997/10/15

France

Approche
territoriale
Ecologie
industrielle

La communauté urbaine de Dunkerque a choisi de continuer à baser son développement sur les activités industrielles, dans le cadre d'un dispositif concerté de maîtrise de l'impact environnemental des implantations.

Dunkerque, ville moyenne de 7.300 habitants, dans une Communauté Urbaine de 210.000 ha, a subi, à la fin des années 80, un choc économique très dur qui touchait ses deux industries majeures : la sidérurgie et la construction navale, entraînant une brutale croissance du chômage, la fragilisation complète du tissu économique et des répercussions profondes dans la vie sociale et urbaine.

Pour faire face à ces problèmes, il a fallu chercher une option qui soit capable de générer un développement durable et valorisant pour la ville. Dans un contexte de rareté financière, il importe que toutes les forces agissent dans un dessein communément accepté mais aussi réellement partagé. Ceci a été fait au travers de l'élaboration d'un Projet d'Agglomération (1er projet : 1990-94 ; 2e projet : 1995-98) préparé dans un partenariat couvrant l'ensemble des champs de l'urbain. Ce projet engage la Communauté Urbaine, l'Etat et la Région dans une démarche globale dont l'originalité - et l'efficacité - repose sur le fait qu'elle combine développement économique, projet urbain, développement social et environnement.

Mutation du monde industriel et mutation de l'agglomération industrielle

Comme Dunkerque était lourdement touchée par des nuisances liées à ses industries, le choix d'une option industrielle fut accompagné d'un objectif complémentaire : développer l'innovation et la recherche de façon à compenser les nuisances, changer l'image du site industriel en le revalorisant. De ce choix sont nées deux initiatives :

* la création du Centre de Recherche sur l'Environnement Industriel de Dunkerque (CREID : issu de la création d'un site de recherche et de transfert de technologie majeur, avec la participation de grands groupes industriels, et de la création de l'Université du Littoral).

* l'élaboration d'un Schéma Environnement Industriel visant à rationaliser le développement du site autour d'une stratégie d'environnement.

De grands efforts ont été déployés pour maîtriser les effets de l'industrie sur l'environnement : au niveau des entreprises, par des améliorations des technologies et des processus de production, encouragés ou contraints par la réglementation ou le dialogue, au travers des dispositifs de protection, d'information, et de compensation. C'est notamment dans ce cadre que le Secrétariat Permanent de la Prévention des Pollutions Industrielles a permis de faire progresser les rapports de l'industrie au territoire.

Les démarches traditionnelles ne permettent pas l'anticipation synonyme à la fois de cohésion et d'économie sur les investissements, tant pour la collectivité que pour les industriels. C'est pour répondre à ce souci qu'a été élaboré le Schéma d'Environnement Industriel qui agit au niveau des stratégies d'aménagement et d'implantation. Pour surmonter le morcellement des collectivités locales, facteur de concurrences et de surenchères, il fallait un mécanisme régulateur de la taxe professionnelle sur l'ensemble des communes qui a été réalisé sur le périmètre de la communauté urbaine. Il fallait ensuite élaborer un projet d'aménagement et d'implantations industriels cohérent permettant d'optimiser les investissements et de clarifier l'offre foncière industrielle ; ceci a été fait en anticipant les conséquences sur l'environnement pour réduire les problèmes et les conflits lors des implantations d'entreprises.

Une stratégie commune de développement

Pour parvenir à un dispositif cohérent, il fallait que tous les acteurs concernés participent à son élaboration : les industriels, les collectivités, les populations. La démarche a été conduite sous l'autorité d'un comité de pilotage composé des élus les plus concernés par leur territoire ou leurs attributions, des représentants de l'industrie (Chambre de Commerce et d'Industrie, du Port - principal aménageur industriel). Les principaux industriels et les associations de défense de l'environnement y étaient présents, ainsi que les services de l'Etat et Dunkerque Promotion, l'organisme de promotion industrielle commun à la collectivité locale, à la CCI et au Port. Le choix a été pris d'aboutir à un accord consensuel qui n'engage les partenaires que par leur volonté.

Sur l'ensemble du bassin industriel, une stratégie commune de développement a été définie à partir d'une vision prospective après une série d'expertises. Sur cette base, l'ensemble du site industriel est l'objet d'un schéma d'organisation visant à stabiliser des zones d'accueil cohérentes.

Trois innovations importantes :

1. définition d'un nouveau parcours d'accueil de l'entreprise : il s'agit d'associer très en amont les responsables locaux, de telle manière que, le dialogue étant engagé très tôt, les responsables locaux comme l'investisseur soient en mesure de traiter des questions d'environnement dans la phase d'élaboration du projet.
2. Il ne s'agit pas de constituer une sorte de surréglementation, ou de se substituer aux textes réglementaires en vigueur, mais de rendre plus facile et surtout plus transparente, l'application des directives. Elles touchent en particulier aux rejets aériens (principes de non-exposition des secteurs urbains aux rejets, création de valeurs-guides d'émission), à la protection des eaux, au transport des matières dangereuses, à la gestion des déchets industriels. L'une des dispositions les plus originales concerne l'implantation des industries facteurs de risques, pour lesquelles sont instituées des " zones de vigilance " qui visent à la fois à apporter des garanties aux populations mais aussi à aider les industriels dans le choix de leur implantation.
3. Des principes de traitement paysager ont été adoptés pour l'ensemble du territoire.

Enfin, le Schéma d'Environnement Industriel a créé des moyens de mise en oeuvre qui touchent aussi bien à la constitution d'un portefeuille foncier et immobilier, à la création d'un atlas des zones, et à l'harmonisation de la fiscalité locale aux objectifs du Schéma.

Le comité de pilotage cherche à assurer une gestion permanente du dispositif : observation de l'application, règlement des problèmes de litiges,

vigilance prospective et adaptation permanente du schéma à l'évolution des processus de production, des questions d'environnement, voire du marché industriel qui évolue en permanence.

Source : *Christophe Lesort, Les villes françaises pour le développement durable, Dossier de préparation pour Habitat II, Ministère de l'Environnement, 1996/06. Fiche extraite du recueil : "Villes et développement durable : des expériences à échanger", Cedipelp/DPH, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.*

Contact : *Christophe Lesort, Directeur de l'AGUR de Flandres-Dunkerque, 38 quai des Hollandais, 59 140 Dunkerque, Tél : 03 28 85 06 30, Fax : 03 28 59 04 27.*

Nathalie HOLEC
4D (Dossiers et
Débats pour un
Développement
Durable)

1998/02/27

Un programme de développement local ambitieux pour conserver une ville vivable à Bouguenais, France

France

Modalités de
gestion
Relation ville
campagne

La ville de Bouguenais s'est engagée dans un programme participatif de maîtrise de l'utilisation de l'espace de son territoire, afin de maîtriser la croissance urbaine, lutter contre la déprise agricole et valoriser son patrimoine naturel pour le tourisme et les loisirs.

La ville de Bouguenais (située en Loire Atlantique) est une commune comptant un peu plus de 15 000 habitants, située au sud-ouest de Nantes. La commune est aujourd'hui confrontée à deux grands enjeux :

- la croissance démographique, qui devrait faire passer le nombre d'habitants à 20-25 000 à l'horizon 2015-2020,
- la déprise agricole, qui devrait entraîner l'abandon de plus de 1000 hectares sur 1400 hectares de surface agricole utile à l'échéance de l'an 2000. 450 hectares sont d'ores et déjà abandonnés. Les conséquences prévisibles sont de 2 ordres : pertes d'emplois agricoles et de revenus fiscaux et importantes difficultés à maîtriser l'urbanisme.

Pour répondre à ces enjeux, les élus ont approuvé, en 1994, un programme original baptisé "Pollen" qui a pour ambition de maîtriser l'évolution urbaine, de protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles de la commune et de faire participer les habitants à la définition et à la réalisation des projets retenus. Il s'agit véritablement de conserver une "ville vivable". Un Schéma de mise en valeur des espaces naturels et ruraux a ensuite été adopté en 1996 ; il présente les projets susceptibles d'être réalisés dans le cadre du programme Pollen.

La commune entend conserver aux portes de la ville une agriculture respectueuse de son outil de travail (eau et sol) et pourvoyeuse de produits de haute qualité. Son action s'inscrit dans le cadre du réseau "Villes fertiles". Par ailleurs, elle cherche, en matière de tourisme, à développer l'utilisation raisonnée des espaces naturels à des fins pédagogiques et récréatives.

Une démarche intégrée et participative

Le programme Pollen est guidé par des considérations tant sociales qu'économiques et écologiques. Il apparaît tout à la fois comme une direction à suivre, un programme précis et un projet continuellement adaptable, que les habitants ont vocation à enrichir. La participation des habitants et leur association à la conduite et à l'animation des projets sont considérées comme fondamentales dans la mesure où ils constituent un moyen de faire de ce projet politique un moyen de développement social.

Le programme fonctionne en quelque sorte sur deux étages :

- 7 groupes d'habitants (agriculture, espaces boisés, Roche-Ballue, Port Lavigne, découverte de la vallée, vallée de Bougon et Rallye découverte) réfléchissent et proposent des actions à un conseil d'animation
- ce conseil, composé de responsables de groupes, d'élus, de fonctionnaires chargés du suivi du programme, valide ses propositions, assure la cohérence générale du programme et fournit la matière aux choix municipaux ultérieurs.

Comme ce programme s'inscrit dans une démarche de développement durable (démarche globale, mobilisation de la population, réflexion en amont), il a été soumis au ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement au titre de l'appel à projets "Outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux" et a été primé.

État d'avancement du programme Pollen

L'une des actions clés du programme Pollen est la révision du Plan d'occupation des sols car cet outil constitue le moyen de donner corps à une "ville vivable". Le nouveau plan a dû être arrêté en novembre 1997 et sera soumis à enquête publique au premier semestre 1998. Il retient le classement de 400 hectares de la vallée en zone naturelle, la conservation de 1240 hectares de zone agricole et de 290 hectares d'espaces boisés à protéger ou à créer.

Plusieurs actions sont prévues ou en cours pour maintenir une agriculture vivante :

- le versement d'une aide de la commune pour la reprise d'une exploitation agricole,
- la définition de types d'entretiens pour les chemins ruraux communaux en fonction des fréquentations souhaitées et pour une bonne coexistence des différents usages,
- la création d'un marché du terroir,
- la réalisation d'itinéraires photographiques, qui concerne chacun un personnage témoin de l'évolution des usages de l'espace agricole, qui peuvent permettre de sensibiliser les enfants à l'agriculture péri-urbaine
- la création d'une forêt péri-urbaine,
- la mise en place du réseau des Villes fertiles qui ont signé une charte d'engagement sur l'aménagement de l'espace agricole.

La ville entend d'autre part conserver et mettre en valeur son patrimoine biologique. Elle est en effet située en bordure de Loire et s'inscrit dans une zone de pré-marais de 400 hectares, composée d'un ensemble de prairies inondables classées en Zone Naturelle d'Intérêts Écologique, faunistique et floristique et en Zone importante pour la conservation des oiseaux.

Plusieurs actions ont été prévues pour ces espaces:

- l'entretien et l'exploitation des roselières des bords de Loire,
- l'aménagement d'un parc ornithologique,
- la création d'un circuit barques,
- la valorisation de la carrière de Roche-Ballue,
- la création d'un sentier de découverte de la vallée,
- l'aménagement d'une "maison Port-Lavigne", salle de quartier pour les habitants et point d'accueil des randonneurs,
- la réalisation d'un topo-guide.

Enfin, Pollen a été à l'origine de nombreuses animations sur le territoire et de la création de 3 associations. Par ailleurs, pour connaître son territoire et définir des aménagements qui en respectent l'équilibre, la ville ou les groupes Pollen ont fait réaliser 16 études depuis 1992 et comptent

poursuivre dans cette voie pour les projets futurs.

Source : *Dossier de candidature, en réponse à l'appel à projets du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (juin 1997) : "Les outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux".*

Contact : 4D, 7, impasse Charles Petit 75011 Paris. Tél : 01 44 64 74 94.
Fax : 01 44 64 72 76. E-mail : association4d@globenet.org.

Présentation du Projet d'Environnement Urbain de Louga (PEUL), Sénégal

Mamadou DIOUF
Ministère de
l'Intérieur

1997/09/12

Sénégal

Lutte contre
l'exclusion
Approche
territoriale
Relation ville
campagne

Le projet conçu en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture permet à la commune de Louga de s'attaquer en même temps aux problèmes de nettoyage de la ville et de chômage en encourageant les jeunes à se regrouper pour développer des activités de collecte de déchets, de fabrication de compost et de culture maraîchère.

A la suite de son élection, en 1990, le maire de la commune de Louga, une ville sénégalaise située à 210 km du nord de Dakar, a constaté avec amertume le chômage des jeunes et l'insalubrité de l'agglomération. Il a alors jugé utile de s'attaquer, en priorité, à ces deux problèmes.

Approche méthodologique : Le maire s'est rapproché de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA) installée à Thies, une ville de l'Ouest du Sénégal, située à 70 km de Dakar et à 130 km de Louga. La direction de l'établissement désigna aussitôt un groupe d'étudiants inscrits en dernière année de formation pour procéder à l'étude du projet, en prenant en compte toutes les préoccupations du maire. Ces étudiants, en rapport avec les élus locaux, un groupe de jeunes lougatois et les techniciens de la ville de Louga, ont mené les enquêtes utiles à l'élaboration du projet. Ils ont procédé à l'étude suivant une technique itérative, alliant le recueil de données chiffrées sur la population de la ville, le nombre d'artisans par secteur, le poids d'ordures collectées par jour, par mois et par an, à l'analyse des données. Puis ils ont étudié les lieux les plus pertinents dans la proche banlieue de la ville pour installer le système de compostage, le jardin maraîcher qui pourrait être exploité et bonifié à partir de l'engrais naturel issu du compostage. C'est à la fin de cet exercice qui a duré près d'un semestre que le groupe d'étudiants précité a conçu l'avant-projet d'environnement urbain de Louga.

Présentation sommaire du projet : Le maire qui a reçu le document d'avant-projet "P.E.U.L.", après quelques compléments que ses techniciens et lui-même y ont apportés, a décidé de le soumettre au Conseil municipal, et après approbation, au guichet de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public contre le sous-emploi (AGETIP) créée au Sénégal dans les années 1980, en vue de corriger les effets sociaux des programmes d'ajustement structurel (P.A.S.). Cet organisme a accepté de s'associer, avec la commune de Louga, à la réalisation du projet.

Description du projet : Le projet P.E.U.L. s'est fixé pour objectifs essentiels le nettoyage de la ville et la résorption du chômage des jeunes. Les jeunes de la ville constituent des groupements d'intérêt économique (GIE) par quartier pour assurer le nettoyage, fabriquer du compost et développer des cultures maraîchères qui leur permettront de dégager, par leur vente, des ressources financières pour s'auto-financer. Les GIE passent contrat avec la commune pour assurer le nettoyage de la ville. La commune leur fournit des charrettes spécialement fabriquées pour transporter les ordures ménagères, des chevaux qui seront attelés aux

charrettes et deux terrains : le premier pour le maraîchage et le compostage, le second pour abriter un petit forage. La commune fournit aussi une avance pour l'achat de semences. Les GIE se rémunèrent avec les ressources issues de la vente des produits maraîchers. Les charrettes ont été fabriquées sur place par les artisans de Louga. De même, les chevaux ont été fournis par un marchand de la ville.

C'est l'AGETIP qui a assuré, au nom de la commune, la maîtrise d'ouvrage déléguée du P.E.U.L.

Résultats du P.E.U.L.: Ce projet original mis en oeuvre à Louga en 1992, a permis de réaliser :

- l'amélioration notoire du nettoyage de la ville ;
- la satisfaction, en partie, des besoins de la ville en légumes ;
- l'exportation de légumes à Thies et Saint-Louis (à 70 km de Louga) ;
- la réduction du chômage des jeunes ;
- l'exercice d'une activité génératrice de ressources financières par des jeunes dans une ville frappée par la récession économique.

Difficultés connues par le P.E.U.L. : Le projet est menacé dans sa pérennité du fait de difficultés financières et de problèmes de gestion.

Source : *Texte original. Cette fiche a été réalisée au cours de la rencontre à Dakar qui a réuni en février 1998 des habitants, des élus, des techniciens des villes de onze pays d'Afrique (Ouest et Cameroun).*

Contact : *Ministère de l'Intérieur. B.P. 4002 Dakar, Sénégal. Tel 00 221 22 55 58. Fax 00 221 21 05 42 ou 221 21 43 36.*

Vers une gestion globale de l'équilibre urbain-rural

Chambéry, "ville-porte" de deux parcs naturels régionaux.

Ina RANSON et
Michel
GÉRODOLLE

1998/01/20

France

Relation ville
campagne
Modalités de
gestion

Depuis la création à ses portes de deux Parcs Naturels Régionaux, la ville de Chambéry s'efforce de mettre en place avec eux les conditions d'une gestion durable des échanges et des complémentarités entre les zones urbaines et rurales, ce qui passe avant tout par un partenariat effectif (malgré la multiplicité des responsabilités engagées) dans la définition des orientations d'aménagement à long terme.

Chambéry, ville de 55.000 habitants, située dans la vallée de l'Arc entre les Alpes de Savoie et la Grande Chartreuse est depuis toujours très liée aux montagnes de ses environs, tant pour le cadre de vie et les loisirs des habitants que pour le développement direct et indirect des activités économiques. Quand en 1995 furent créées les Parcs Naturels Régionaux (PNR) des Bauges et de Chartreuse, Chambéry en devint une Ville-Porte commune. Cette nouvelle donnée constitue un puissant facteur d'encouragement pour toutes les démarches de la ville en vue d'un développement durable.

La mise en place des coopérations

Dès le début des années 90, les associations de préfiguration des Parcs avaient invité les élus des agglomérations de proximité à participer à la réflexion sur des projets communs. Chambéry y a répondu de façon particulièrement active. Il s'agissait, d'une part, d'analyser les dangers des voisinages (fréquentation et même occupation abusive de la montagne, concurrence des villes aux services de proximité des villages en conséquence de plus en plus rares, disparition des activités traditionnelles, ...) et d'autre part, de voir comment, au contraire, ce voisinage peut constituer une chance pour la ville comme pour la campagne.

A condition de faire prendre conscience aux urbains que leurs demandes doivent rester acceptables et compatibles avec la volonté locale de développement durable et à condition aussi que les villes résolvent leurs problèmes propres. Car sinon *"en fait l'agglomération elle-même, et/ou tout simplement les problèmes urbains, montent à l'assaut des Massifs"* (Michel Gérodolle).

"Conjuguer les efforts des urbains et des ruraux pour rendre la ville durablement habitable et la campagne durablement habitée"

Cette phrase est mise en exergue de la réponse conjointe des 2 PNR de Chartreuse et du Massif des Bauges, et de leur Ville-Porte commune Chambéry, à l'appel à projet "Agenda 21 locaux" du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Elle résume parfaitement les enjeux.

Le premier niveau de coopération porte souvent sur l'analyse des besoins des urbains vis-à-vis de leur espace environnant, leur prise de conscience nécessaire pour les traduire en demande acceptable et compatible avec le Projet du Parc, et, si possible, même solvable pour en devenir un élément dynamique, par structuration correspondante de l'offre.

Mais, rapidement, les réflexions communes font apparaître les possibilités de coopération beaucoup plus symétriques et réciproques, en termes d'échanges de services aux habitants, dans leur vie quotidienne : échanges scolaires, culturels, sportifs, sociaux, économiques ... A partir de là, sont mis en évidence les possibilités de valorisation et de promotion commune vis-à-vis de l'extérieur, en conjuguant les attraits complémentaires en terme de cadre de vie et de produits mieux structurés, pour attirer de nouvelles activités, de nouveaux visiteurs etc.

De même que les urbains ont été associés aux démarches d'élaboration puis de gestion de la charte du Parc, il y a lieu d'associer les ruraux à celles du Schéma Directeur d'Agglomération et du Projet d'Agglomération en général, ce qui sera évidemment facilité par la représentativité légitime des responsables élus et techniques du Parc.

Ils seront particulièrement bien placés pour participer d'une part à la prise en compte des besoins des ruraux dans le Projet Urbain, mais aussi à une planification équilibrée de l'urbanisation, par exemple par une conception de ses "coupures" dans des conditions qui permettent leur entretien par les activités agricoles les mieux intégrées possible dans le double contexte des productions du Parc et des consommations urbaines. Plus particulièrement leur apport sera fondamental pour la conception et la gestion des zones périurbaines.

En matière économique, des réflexions sont également en cours entre industriels chambériens et responsables ruraux pour développer dans les Parcs la production et/ou le traitement partiel de produits de base, que l'on va souvent chercher actuellement beaucoup plus loin.

Bientôt une Maison Commune des Parcs

Pour intensifier la coopération en matière d'accueil, de pédagogie, de valorisation des patrimoines et de promotion touristique, la Ville a proposé un bâtiment de grande valeur patrimoniale pour devenir La Maison Commune des Parcs à Chambéry. Ses fonctions (Accueil-Information, Documentation et Animation-Découverte) seront conçues de la façon la plus transversale possible aux trois Parcs et dans un grand souci de complémentarité et de synergie avec tout ce qui existe ou est prévu à Chambéry, au sein du réseau régional des Villes-Centres d'agglomération et dans les Parcs eux-mêmes, au sein du réseau qu'ils constituent. La coopération du Parc de la Vanoise avec celui du Grand Paradis en Italie ouvre une perspective internationale enrichissante pour le projet.

Evaluation, difficultés et perspectives

La difficulté du montage des divers échanges vient de la multiplicité des partenaires qui doivent coordonner leurs initiatives. Côté ville, les moyens sont importants, mais les responsabilités dispersées ! Côté Parc, la dispersion géographique est importante, mais à l'échelle d'une commune, les responsabilités sont bien plus concentrées. En face des charges de mission des Parcs qui ont une bonne connaissance des acteurs locaux, la Ville de Chambéry désire créer le poste d'un chargé de mission Parcs pour mettre en oeuvre cette complexité partenariale urbaine, avec le concours, au moins pour la première année, de prestations extérieures méthodologiques

et documentaires, y compris la mise en place d'un système d'évaluation. Ce projet, soumis au Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement des Territoires dans le cadre de l'Appel à Projet "Outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux" a été accepté et pourra être réalisé.

L'Association Parcs Naturels Régionaux - Villes Portes : démarche pilote pour l'équilibre urbain-rural du territoire National - ou brillante exception non généralisable ? Il est bien sûr trop tôt de tenter une réponse. Mais il n'est pas impossible que les efforts communs en vue d'une stratégie commune globale, puissent être à la base de propositions et de progrès dans la prise en compte de ces préoccupations aux niveaux régionaux et même nationaux et européens.

Source : *Ce texte est un résumé de trois fiches proposées par Michel Gérodolle, Conseiller Municipal à Chambéry, à propos de la proposition conjointe des P.N.R. de Chartreuse et du Massif des Bauges et de la Ville de Chambéry, en réponse à l'appel à Projet Agenda 21 locaux du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.*

Contact : *Monsieur Gérodolle, Conseiller Municipal, Hôtel de Ville, 73000 Chambéry, tél : 04 79 60 20 20.*

Pour un meilleur service au public

**Christine
AULAGNER**
CR-DSU (Centre de
Ressources sur le
Développement
Social Urbain)

1995/10/01

Réunir pour une "formation-action" commune les personnels d'institutions différentes intervenant sur un même territoire peut apporter beaucoup en termes de qualité du service au public, mais également d'amélioration des conditions de travail. Une telle idée se heurte toutefois à la logique des administrations françaises, qui fonctionnent de manière cloisonnée.

France

**Approche
territoriale**

En mars 1994, différents services publics du quartier de la Villeneuve à Échirolles signaient un protocole inter-administratif relatif à la démarche d'amélioration des services publics. S'inspirant largement d'une démarche préconisée par Paul Picard (1), il s'agissait de créer une dynamique d'amélioration du service au public à partir des agents les plus directement concernés dans chacun des services : Éducation Nationale, Police Nationale, services municipaux déconcentrés, secteur associatif d'animation, conseil général, organismes HLM, EDF/GDF, La Poste, ANPE, centres sociaux, maison du DSQ...

Le projet a débuté en 1991 avec un premier diagnostic rendu par un bureau d'études. La réunion des différents partenaires concluait au fait que les services de proximité étaient bien représentés sur le quartier de la Villeneuve, mais qu'il manquait aux agents d'accueil des services publics une connaissance d'ensemble des autres services. D'où la nécessité de créer des "ponts" entre les agents afin de favoriser de meilleures conditions d'accueil.

Une formation-action a donc été proposée, financée par l'État (sur la ligne budgétaire Services Publics de Proximité) et assurée par le cabinet DERHCO. Elle a concerné une trentaine de personnes des services cités plus haut, réparties en quatre groupes à peu près équivalents dans leur constitution (même diversité d'organisme d'origine). Elle s'est déroulée entre décembre 93 et mars 94 à raison de cinq journées de travail par groupe (dont les deux premières se suivent pour aider à l'identité du groupe) et une journée de mise en commun.

L'idée était de mettre les personnes les plus submergées par leur tâche d'accueil au public du fait des réalités de quartier en situation d'élaborer des propositions. Celles-ci sont a priori les plus à même de trouver des solutions concrètes adéquates... Il s'agissait aussi de mettre en relation des personnes confrontées à des réalités de travail difficiles (conflits, agressivité...) et de les sortir de leur isolement professionnel. Vaste programme quand il s'agit de transformer des logiques et des pratiques institutionnelles.

Un pari hasardeux : mettre en place une formation-action inter-institutionnelle

Souvent désignés, les agents étaient a priori peu mobilisables. Or, se sentant directement concernés, les résistances ne sont pas venues d'eux.

C'est, ainsi que le repérait déjà P. Picard, aux niveaux hiérarchiques et intermédiaires que les résistances ont été les plus fortes : difficulté de libérer du personnel compte tenu de la charge de travail du service... Mais aussi, difficulté d'intégrer cette formation dans les plans de formation (Fonction publique, Éducation Nationale...) et donc de la promouvoir. C'est particulièrement vrai pour les services de l'État. Atypique, ce type de formation territorialisée et externe à chaque administration trouve difficilement sa place dans l'offre de formation interne, dans une valorisation pour le déroulement de carrière...

On peut aussi considérer les résistances liées à la méthode proposée. Elle ne présente pas un cadre classique avec un contenu préalable puisque c'est une formation action qui se détermine avec les agents concernés, en rapport à leurs pratiques et qui se veut au plus proche des réalités. Si c'est sa richesse, c'est aussi un point de faiblesse pour la mobilisation des responsables de services.

Enfin, le pari est hasardeux quand aux marges de changement possibles au sein de chaque service. Au-delà de la présence des agents à la formation, quelles sont les retombées dans les services ?

Malgré les obstacles, une démarche prometteuse : une mise en réseaux personnalisée efficiente

En fait, la rencontre des personnels intervenant sur le même territoire a créé des liens entre eux : elle a permis de personnaliser les relations, de mieux connaître les fonctions de chacun, les logiques qui animent les différents services...

Énoncer, faire la somme des problèmes rencontrés, recenser les solutions que les différentes institutions ont pu y apporter, etc., ont amené chacun à se reconnaître dans les difficultés des autres et à prendre conscience de ce qui les unit dans la fonction d'accueil : un service public, des difficultés dans chaque service pour faire reconnaître une spécificité et avoir des adaptations des conditions de travail...

Une culture commune s'est instaurée dans les groupes, facilitant par la suite les contacts. Au-delà d'un livret d'accueil présentant les différents services, des relations de confiance se sont établies et les images réciproques se sont modifiées. La meilleure connaissance de ce que font les autres évite des aller-retours inutiles du public d'un service à l'autre et donne des moyens de réponse plus adaptés aux demandes.

Comment continuer la réflexion commune ? L'idée actuellement est aussi d'intégrer les utilisateurs même si les modalités ne sont pas encore trouvées... Une "assemblée annuelle du service public" ?

Cette expérience de formation-action va être reconduite sur un autre quartier de la ville, demandant un nouvel investissement de l'équipe de maîtrise d'oeuvre dans le travail de mobilisation préalable des responsables de chacun des services, puis de médiation au cours de la formation.

Cette première expérience interroge sur la transférabilité et le développement de ce type de formation, atypique mais dont le potentiel pour les agents administratifs sur un territoire est considérable. Il ne sera pas possible d'envisager le développement des formations inter-administratives des agents d'accueil, dans un cadre territorialisé, sans que celles-ci, avec toute leur spécificité, ne soient intégrées dans les plans de formation et de carrière de chacune des administrations. Faut-il pour cela interpeller le niveau régional de l'État, promoteur initial de la démarche ?

Source : ; *'Protocole interadministratif relatif à la démarche d'amélioration des services publics de proximité', Ministère de la ville. 1991/07/01. Entretien avec Jean-Daniel Maurino, Denis Anselme et Dominique Grémeaux. Jean-Daniel Maurino est maire-adjoint; Denis Anselme stagiaire et Dominique Grémeaux chef de projet Échirolles. Titre du chapitre : "L'amélioration du service public dans les quartiers". Cette fiche est co-produite par le CR-DSU et Habitat Formation.*

Contact : *CR-DSU. 4 rue de Narvik, BP 8054, 69351 Lyon cedex 08, France. Tel 04 78 77 01 43. Fax 04 78 77 51 79. Habitat Formation, 12 rue Poncelet, 75017 Paris. Tel 01 44 15 14 00.*

Contrats de gestion des espaces naturels

Pierre-Yves GUIHENEUF
GEYSER (Groupe d'Etudes et de Services pour l'Economie des Ressources)

1993/01/28

France

Modalités de gestion

De nouveaux modes de gestion et de préservation des espaces naturels apparaissent en France, caractérisés par un cadre plus souple que celui de la stricte propriété publique et par une diversification des partenariats.

Pour gérer les espaces naturels, l'Etat a d'abord mis en place une politique centralisée qui a donné naissance aux forêts domaniales, aux sites classés, aux réserves et autres parcs nationaux. Puis la décentralisation a confié cette responsabilité aux régions, aux départements et aux communes, avec des outils législatifs plus diversifiés : Parcs Régionaux, Conservatoire de l'espace littoral, etc... Dans ce cas, les espaces en question sont toujours des propriétés publiques.

Mais de plus en plus, l'Etat s'intéresse à la préservation des espaces privés, et à la mise en place de modes de gestion très décentralisés. C'est en particulier le cas pour des espaces productifs (et en particulier les terres agricoles ou les parcours), où des contrats sont établis entre les propriétaires, les utilisateurs (fermiers, occupants à titre gratuit...) et des acteurs publics. Dans ce registre, on note trois principaux types de contrats :

1. Les interventions publiques. Ce sont essentiellement les conventions engagées sous la forme de la procédure "article 19", c'est-à-dire dans le cadre des mesures agri-environnementales européennes. Elles concernent la lutte contre l'abandon des terres agricoles, la réduction des pollutions ou la protection de biotopes rares et sensibles. Mais d'autres initiatives ont vu le jour, comme ces contrats établis entre le Conseil Général de l'Isère et les agriculteurs du département : ces derniers reçoivent des indemnités de 2000 à 4000 F par hectare pour continuer à exploiter des terres menacées d'abandon car impossibles à mécaniser du fait d'un relief trop marqué. Le but est d'éviter les friches. La région Alsace a conclu des accords similaires avec des agriculteurs en échange d'une conversion de terres cultivées en prairies, plus favorables à la faune sauvage. Plusieurs communes ont également conclu des accords de ce type, dans un but paysager et social.

2. Les actions menées par des organismes privés avec des fonds publics. Des associations de protection de la nature peuvent également jouer un rôle intermédiaire entre les financeurs (généralement des collectivités territoriales) et les contractants (généralement des agriculteurs). Ce sont elles alors qui déterminent les obligations de ces derniers et contrôlent le bon respect des engagements. Des expériences existent en Alsace, en Moselle et ailleurs. Elles portent sur la protection de milieux fragiles ou la remise en état de terres dégradées.

3. Les actions totalement privées. Les associations de protection de la nature et les conservatoires des sites peuvent ainsi gérer certains espaces remarquables du point de vue écologique. Elles peuvent indemniser un agriculteur pour qu'il adopte des pratiques auparavant négociées avec lui ; faire réaliser chez lui avec son accord préalable des travaux d'aménagement, par exemple en faveur de la faune sauvage ; louer des

terres acquises par une collectivité territoriale pour les confier ensuite sous conditions à un exploitant ; etc.

Ces expériences vont probablement se multiplier dans l'avenir, car la protection du territoire est une exigence de moins en moins réservée aux sites exceptionnels. Par rapport aux interventions publiques habituelles (lois, règlements, ...) la formule des contrats de gestion est très souple, peut s'adapter au fil du temps en fonction de l'évolution du milieu naturel concerné et est adaptée aux spécificités de chaque situation. En revanche, elle offre une moins grande sécurité sur le long terme (chacune des parties concernées pouvant changer d'avis, ou les financements pouvant faire défaut). En outre, les outils juridiques sont souvent peu appropriés à ce type de convention et des réformes sont nécessaires dans ce domaine, afin de faire rentrer dans la légalité des pratiques porteuses d'avenir. Enfin, une meilleure complémentarité entre les diverses formules de gestion, et une meilleure coordination entre les différents niveaux de décision sont à rechercher, chacun n'apportant souvent qu'une réponse partielle aux problèmes d'environnement posés.

Quelques exemples de contrats sont présentés à titre indicatif en annexe de ce rapport, commandé par le Service Agricole du Commissariat Général au Plan.

Contact : GEYSER. 104, rue du Plein Soleil, 34980 Saint-Gély, France.
Tel : 04 67 84 89 44.

Un éco-audit dans une ville allemande

Et si les communes prenaient exemple sur les entreprises ?

Ina RANSON
CEDIPELP (Centre
de Documentation
International pour le
Développement, les
Libertés et la Paix)

1998/05/13

Allemagne

**Modalités de
gestion
Socialisation de
l'information**

L'éco-audit, qui permet aux entreprises d'évaluer et améliorer l'impact environnemental de leurs procédés, peut également être utilisé par les communes pour mettre en place un système de gestion plus écologique et pour sensibiliser, à l'aide de données concrètes, les habitants et des agents municipaux à ces questions.

L'ordonnance européenne de l'éco-audit qui existe depuis 1995 est un instrument au service des entreprises. Mais il peut également aider les communes à améliorer leur gestion. Actuellement, une vingtaine de communes en Allemagne de toutes les tailles (depuis Nuremberg jusqu'à Nidderau) utilisent cet instrument pour leurs propres besoins. Une commune fonctionne à beaucoup d'égards comme une entreprise : elle consomme des ressources (matériaux de bureau, de l'eau, de l'énergie...), produit et rejette des déchets, des eaux usées, du bruit...) La mise au point d'un système de gestion écologique qui ressemble à celui conçu pour les entreprises peut contribuer à rendre plus efficace la protection de l'environnement communal. Il est vrai qu'une commune ne peut recevoir ni label ni certification, mais elle a la liberté d'utiliser les prescriptions conçues pour les entreprises à sa façon en n'attachant d'importance qu'aux résultats. L'audit peut se faire à deux niveaux :

- au niveau de l'administration communale qui fonctionne comme une entreprise,
- au niveau de toute la commune.

La deuxième démarche, bien plus exigeante, concerne tous les acteurs, depuis les ménages jusqu'aux entreprises.

L'éco-audit à Biebesheim

Biebesheim, petite commune de 6500 habitants, a accepté de se faire auditer par l'Eco-Institut, un institut de recherche indépendant. Le résultat de l'audit a donné lieu à une publication présentant les résultats et des recommandations.

Le premier éco-audit n'est que la première étape permettant d'envisager la mise sur pied d'un système de gestion écologique. Une deuxième étape devra tester ce système en vérifiant qu'il remplit l'objectif d'amélioration constante de l'environnement.

L'étude souligne l'importance primordiale de quatre démarches : 1. Dresser l'inventaire, (*Bestandsaufnahme*) et faire une analyse des points faibles ; 2. Formuler une politique de l'environnement ; 3. Formuler des objectifs et des mesures adaptées pour la mise en pratique ; 4. Formuler une déclaration pour la protection de l'environnement

1. L'inventaire consiste en deux parties : - de l'évaluation des effets des

activités de la commune sur l'environnement, - et de l'analyse du système de gestion pour la protection de l'environnement.

A Biebesheim, la pollution avait diminué grâce à différentes initiatives dans les domaines des déchets, de l'énergie et du traitement de l'eau de pluie. Mais l'analyse du système de gestion releva beaucoup de points faibles. L'étude passe en revue les avantages et les désavantages des formules d'organisation possibles et recommande la mise sur pied d'un groupe de travail avec des membres de tous les services de l'administration concernés ; c'est une formule qui a fait ses preuves dans de nombreuses autres petites villes. Pourtant, soulignent les auteurs, la meilleure organisation sert peu s'il y a manque de motivation. Pour la soutenir, ils font un certain nombre de recommandations, par exemple : des formations pour tous les membres de l'administration, des enquêtes pour connaître les idées et les propositions des personnes impliquées, des actions médiatiques telles que des journées de l'environnement.

2. La définition des lignes de force d'une politique de l'environnement donne un cadre d'orientation à toutes les personnes concernées si elle est faite selon les critères d'une gestion moderne de l'entreprise. Loin d'une belle déclaration d'intention assez générale, elle doit refléter les réalités. Au lieu de déduire uniquement les objectifs des règlements établis, il vaut mieux en débattre sur place, avec de nombreux responsables, en conférant aux experts un rôle de conseillers.

3. Il importe que les objectifs indiquent des mesures concrètes et des résultats quantifiables. (par exemple : la consommation énergétique des bâtiments sera réduite de x pour cent en l'an 2000, tous les nouveaux bâtiments publics seront construits selon des critères HQE, etc). La publication des objectifs permet à la population et aux fonctionnaires de s'y identifier et de suivre activement les réalisations en cours.

4. La déclaration d'une politique d'environnement renforce la communication entre les responsables politiques et la population. Le texte doit présenter, aussi précisément que possible, quels sont les effets de la vie communale sur l'environnement et quelle est la marge d'influence de la commune concernée pour réduire les nuisances.

Un éco-audit présente beaucoup d'avantages :

- La protection de l'environnement se fera ensuite de façon systématique. Au lieu de réparer en premier lieu les conséquences des dégâts d'une gestion mauvaise, la commune privilégiera leur prévention.
- Une politique active et offensive de protection de l'environnement a valeur de modèle et constitue une motivation supplémentaire pour les citoyens.
- Une protection systématique de l'environnement pourra induire - comme dans les entreprises - des économies de coûts financiers.
- Un éco-audit peut être une motivation supplémentaire pour les fonctionnaires et les hommes politiques et leur permettre une meilleure identification avec leur travail.
- La prise de conscience sur les qualités et les points faibles de la gestion de l'environnement au niveau de la commune facilitera le dialogue avec les citoyens et permettra de prendre des décisions ciblées et mieux acceptées.

Pour les communes comme pour les entreprises il y a la même règle : à court terme, la protection de l'environnement coûte plus d'argent (par exemple en isolant des bâtiments, en embauchant un responsable de l'environnement, en commandant une étude de la consommation énergétique). Mais déjà à moyen terme, les coûts diminuent de beaucoup, parce que les investissements permettent de faire des économies.

Source : *Livre ; Rapport. B. Peter ; F. Mevel. Umweltbriefe/Kommunale ökologische Briefe No de 1998, Revue spécialisée, Raabe Fachverlag, Schadowstr. 48-50, D-40212 Düsseldorf.*

Contact : *Öko-Institut, Bunsenstr. 14, D-64293 Darmstadt, Allemagne, Tel + 49 6151 81910, Fax + 49 6151 819133.*

Poitiers : un projet d'agglomération cohérent pour harmoniser le développement

Nathalie HOLEC
4D (Dossiers et
Débats pour un
Développement
Durable)

1998/02/27

France

Modalités de
gestion

Pour élaborer et mener à bien son projet d'agglomération, le district de Poitiers s'est doté d'un ensemble global et cohérent d'outils et de programmes.

La Ville et le District de Poitiers (112.000 habitants) mènent depuis 1984 une réflexion globale sur la ville et son devenir en partenariat avec différentes institutions et associations. Depuis 15 ans, la conception et la mise en oeuvre de leurs politiques d'aménagement, d'environnement et de développement respectent trois critères : la globalité, la transversalité et la proximité. Leur politique s'inscrit donc dans une démarche de développement durable, entendu comme "une méthode d'aménagement et de planification ayant pour objectif de répondre aux attentes de plus en plus diversifiées de la société, sans perdre le fil d'un projet visible et cohérent".

Le Projet d'Agglomération : identification de 5 atouts à consolider et de 3 défis à relever

Le District de Poitiers a lancé, en 1994, un Projet d'Agglomération qui a impliqué fortement tous les maires du District et a fait l'objet d'une concertation de plus d'un an avec tous ses acteurs, pendant sa phase de maturation. Plus de 500 décideurs économiques, culturels, sportifs, associatifs, sociaux ont été consultés. Un livret de 70 pages a été édité et un questionnaire a été distribué aux 56 000 foyers de l'agglomération (120.000 habitants). Le taux de réponse a été de 8 %, ce qui est élevé. L'originalité du Projet d'Agglomération tient à l'organisation de la démarche, à la volonté d'initier une dynamique collective, de construire un consensus.

Les thèmes dégagés à l'occasion des rencontres ont été repris pour élaborer la trame du Projet d'Agglomération, présenté aux citoyens en 1994.

Cette phase a permis de dégager cinq potentialités de la ville à valoriser et consolider :

- Poitiers a du ressort malgré elle, compte tenu de la croissance de l'emploi et de la croissance démographique mais il est nécessaire de travailler à une échelle plus large, c'est-à-dire avec les autres communes ;
- Poitiers est une étape importante de l'axe Nord-Sud mais plus un carrefour de l'axe Est-Ouest car elle est détrônée par Tours ;
- Poitiers possède une grande université qui regroupe 30 000 étudiants pour une agglomération de 120 000 habitants ;
- La qualité de l'environnement urbain est menacé par la croissance urbaine ;
- la société civile est diversifiée et dynamique mais très compartimentée.

Le Projet d'Agglomération a donc retenu trois défis :

- compléter les fonctions métropolitaines ;

- mieux diffuser le potentiel universitaire dans le tissu social et économique de la ville ;
- renforcer la solidarité interne.

Évaluation du Projet d'Agglomération

Le Projet d'Agglomération donne lieu actuellement à une évaluation, qui met en relief les points suivants :

- les thèmes définis n'ont pas permis d'opérer un décloisonnement ;
- le projet manque de perspectives à long terme, de perspectives d'avenir ;
- les thèmes définis ne permettent pas l'appropriation collective car leurs impacts sont trop éloignés ;
- les thèmes ne sont pas adaptés au risque de fracture qui guette la ville ; la ville éclatée n'a pas été suffisamment prise en compte.

Le Projet d'Agglomération devrait être réorienté en conséquence et s'inscrire davantage dans l'optique du développement durable.

Une politique globale de développement

Le Projet d'Agglomération s'est appuyé sur une panoplie d'outils, déjà mise en place depuis plusieurs années. Ceux-ci relèvent de la politique d'aménagement (3 outils) et de la politique de solidarité (3 outils également). Ces différents instruments sont :

- une direction du Développement Urbain unique, qui rassemble toutes les compétences de l'Économie, de l'Habitat, de l'Urbanisme opérationnel et de la planification urbaine, de la Solidarité ;
- une charte d'environnement signée en 1994 et dont plus des deux tiers des 48 actions ont été réalisées ;
- un Programme Local de l'Habitat districale révisé en 1997 et dont l'objectif est de mieux répartir tous les types d'habitat à l'échelle de l'agglomération ;
- un Contrat de ville districale, signé en 1994, qui fait suite à 15 ans de développement social urbain ;
- un plan local d'insertion par l'économie districale, engagé en 1994, ayant l'ambition d'insérer 750 chômeurs de longue durée sur 5 ans ;
- une charte de la citoyenneté instaurant dix "journées-dialogues" sur tous les quartiers en 1997.

Des programmes thématiques globaux

Le District s'est engagé, parallèlement, sur des programmes thématiques avec le souci de prendre en compte tous les aspects du problème (élaboration du Plan de Déplacements Urbains, lancé en 1996 ; définition d'une nouvelle politique touristique ; définition d'une véritable politique de coopération décentralisée ; mise en oeuvre depuis 1997, de 138 indicateurs constitutifs de tableaux de bord de l'environnement urbain du District).

Une démarche "projets de service" est en cours de réalisation. Il s'agit de réunir autour de projets de service, le personnel des différents services et directions (voirie, déchets, environnement, développement urbain, relations internationales) et d'inscrire son action dans une perspective globale qui inclut les attentes des usagers, les orientations des élus et les finalités de service. Cette démarche a été primée par le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement dans le cadre de son appel à projets sur les Agendas 21 locaux.

Source : *Les villes françaises et le développement durable. Rapport de synthèse. Fiches de cas et fiches techniques, 1996/03, p.87-94. - Dossier de*

réponse à l'appel à projets du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (juin 1997) : " Les outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux ". Intervention de Mr Royoux (Directeur du service Recherche et Développement du District) aux journées régionales organisées à Grenoble par la Ville et 4D : " Des villes pour le XXIe siècle. Agendas 21 locaux, développement durable. 22-23 janvier 1998 ". Fiche extraite du recueil : "Villes et développement durable : des expériences à échanger", Cedipelp/DPH, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.

Contact : Mme Mireille Terny, Service Recherche et Développement du District, Hôtel de ville de Poitiers, B.P. 569, 86 021 Poitiers cedex, Tél : 05 49 52 36 14, Fax : 05 49 52 38 83.

La Maison de l'Environnement de Châlons-sur-Saône, une structure d'animation originale

Nathalie HOLEC
4D (Dossiers et
Débats pour un
Développement
Durable)

1998/02/27

France

Relation économie
écologie
Entreprise et
société
Socialisation de
l'information

Dans le cadre de ses activités de conseil et de sensibilisation, la Maison de l'Environnement de Châlons-sur-Saône a réussi à créer un partenariat très efficace avec les entreprises sur les questions écologiques, et à constituer un espace d'échange et de dialogue entre elles, la municipalité et les habitants.

Châlons-sur-Saône est une ville de 57 000 habitants qui s'est attachée à modifier son image de ville laborieuse par la mise en valeur de son patrimoine historique et naturel, tout en relevant le défi économique de la reconversion.

L'accompagnement des réalisations de la ville

Créée en 1991 à l'initiative du maire, la Maison de l'Environnement est une association qui a pour mission première de conseiller la ville en matière d'environnement mais aussi de susciter, de sensibiliser et d'animer. Sa première tâche a été de mener une réflexion sur les enjeux et les objectifs de l'environnement à Châlons, en partenariat avec les associations, les services de la ville, le département, la région et l'État. Cette réflexion a débouché sur un Plan Municipal d'Environnement et une Charte d'Environnement.

Les membres de la Maison de l'Environnement participent également aux réflexions municipales relatives aux programmes d'aménagement : Plan d'Occupation des Sols, Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, dossier de voirie d'agglomération, contrat de plan etc. Ils animent et conseillent mais la gestion des actions est confiée aux services municipaux, notamment au service environnement-propreté urbaine créé pour prendre le relais de la Maison de l'Environnement.

Les actions coordonnées de la ville et de la Maison de l'Environnement ont permis de créer 10 emplois permanents, financés en partenariat et de soutenir de nombreux emplois indirects. La seule filière des déchets a permis la création de 15 emplois et celle de l'animation 5 emplois.

Le partenariat avec les entreprises sur les questions d'environnement

Le Fonds pour l'Innovation à l'Environnement (FIE), créé par la Maison de l'Environnement est un moyen permanent et privilégié d'échanges entre la collectivité et les entreprises. Le rôle de ce fonds n'est pas de former un club des entreprises propres mais de faciliter les échanges d'expérience pour obtenir une amélioration de la gestion des déchets et une réduction des nuisances. Il permet aux entreprises adhérentes de recevoir, en contrepartie de leur contribution financière (de 20 000 à 70 000 francs annuels selon le nombre de salariés) et de la signature d'une charte d'engagement, conseils,

formations et informations sous forme individuelle ou collective.

Le FIE cofinance à 70 % avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) le diagnostic des déchets industriels banaux (DIB) des entreprises et leur propose gratuitement un diagnostic environnemental préparatoire au management environnemental. Le FIE a également négocié avec trois banques une formule prêts verts, c'est-à-dire des prêts à taux bonifiés, destinés à financer les investissements des entreprises dans le domaine de l'environnement, de la sécurité et de l'hygiène des conditions de travail.

Un ingénieur-conseil et un responsable communication et développement apportent une assistance technique aux entreprises qui le souhaitent et répondent directement à leurs problèmes. Il est aussi fait appel aux compétences extérieures : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers...

Des réunions bimensuelles sont organisées et regroupent autour d'un thème d'actualité environnementale (risques technologiques, gestion des DIB, gestion des déchets du BTP) les entreprises adhérentes, certains services techniques de la ville et le personnel de la Maison de l'Environnement.

La Maison de l'Environnement parachève son rôle d'information en faisant parvenir aux entreprises de la région un mensuel "L'Eco- Décideur", où est abordée l'actualité environnementale sous toutes ses formes. Elle a également édité un Eco-Guide résumant toute la législation applicable aux entreprises en matière d'environnement. Cette brochure est réactualisée chaque année. Enfin, des campagnes d'affichage mettent en valeur les réalisations du FIE. Le FIE a enfin souhaité promouvoir une certaine émulation entre ses membres et a créé "le Prix de l'Innovation pour l'Environnement" qui récompense les entreprises ayant réalisé les opérations les plus performantes.

La Maison de l'Environnement joue donc un rôle d'interface entre les entreprises et la ville. Cette fonction de médiation s'applique aussi dans les relations entre les entreprises et les riverains qui font part des nuisances de voisinage à la Maison de l'Environnement. La Maison de l'Environnement a donc permis à la collectivité de travailler en partenariat avec les entreprises et de mettre au point un certain nombre d'actions dont :

- l'opération "50 défis", mettant en relation des classes ayant un projet pédagogique sur l'environnement et les entreprises,
- la création d'un réseau de surveillance de l'air ATMOSF'AIR,
- le schéma de transport des matières dangereuses
- l'étude de requalification des zones industrielles.

Éduquer et former

La Maison de l'Environnement mène des actions de sensibilisation en direction des écoles primaires, des collèges et des lycées. Elle a donc conçu différents outils à la disposition des enseignants : une exposition annuelle et une valise pédagogique distribuée gratuitement aux 23 écoles de la ville. Elle intervient également dans le cadre de l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres). Enfin, une école de pêche permet de sensibiliser les enfants à la protection du milieu naturel.

Par ailleurs, des actions de formation, soutenues par la Direction Départementale de l'Emploi et celle de la Jeunesse et des Sports, sont délivrées en entreprises. Elles visent à inscrire la démarche des entreprises dans une perspective de développement durable, du point de vue, par exemple, leur approvisionnement énergétique et en matières premières.

Source : *Rapport, récit d'expérience. Plaquette de la Maison de l'Environnement, 11p. Ministère de l'Environnement, 'Les villes françaises pour le développement durable, dossier de préparation pour Habitat II, Sommet des villes à Istanbul' 1996/06.*

Contact : *Maison de l'Environnement. 1, Place Sainte-Marie. 71100 Châlons-sur-Saône, France. M. Jean-Michel Blanc, Directeur. Tel : 03-85-41-63-80. Fax : 03- 85-93-45-96.
4D. 7, impasse Charles Petit 75011 Paris. Tél : 01 44 64 74 94 Fax : 01 44 64 72 76. E-mail : association4d@globenet.org.*

La Caisse Solidaire du Nord-Pas de Calais : une initiative citoyenne et régionale

Ina RANSON
CEDIPELP (Centre
de Documentation
International pour le
Développement, les
Libertés et la Paix)

1998/01/04

France

Accès au crédit
Economie solidaire

Dans le Nord-Pas de Calais s'est créée, grâce à la coopération d'une multiplicité de partenaires (politiques, associations, organismes financiers), une Caisse Solidaire dont le but est de rassembler des fonds, souvent placés à intérêts nuls, pour financer la création de petites entreprises dans la région.

La région Nord-Pas de Calais est marquée par un taux de chômage particulièrement important : 16 % en 1997 (3 % de plus que le taux moyen en France). Confrontée à une fragilisation du tissu économique et à ses répercussions dans la vie sociale, la région s'est engagée à soutenir l'initiative d'une Caisse Solidaire, société financière nouvelle destinée à intervenir en prêts pour des projets de création d'entreprises. C'est la première fois en France qu'une région prend une participation dans un établissement de crédit.

Une coopération exemplaire entre instances politiques, économiques et associatives

L'inauguration de la Caisse Solidaire du Nord a eu lieu à Roubaix, le 14 octobre 1997. La création de cette institution de crédit régie par la loi bancaire a été possible grâce à un montage complexe où des institutions très importantes côtoient des petites structures associatives. Les actionnaires se répartissent en trois collèges :

- les politiques (la Région, avec 5 millions de F)

- les organismes financiers et économiques (notamment le Groupe Crédit Coopératif avec 2,5 millions de francs, la Caisse des Dépôts avec deux millions de F, Autonomie et Solidarité - une société de capital risque régionale à forme coopérative -, bientôt aussi le Crédit Agricole du Nord et du Pas de Calais.

- la société civile : divers organismes régionaux et une quinzaine d'associations dont l'apport financier est plutôt modeste.

Le statut de coopérative garantit un équilibre entre ces composantes : les nombreux petits actionnaires de la société civile disposent d'une majorité des voix, tandis que les organismes financiers et politique n'en totalisent que 49 %.

La Caisse Solidaire est le fruit de longues années d'efforts et de négociation, en premier lieu du porteur de l'idée, Christian Tytgat qui y a mis tout son savoir-faire acquis dans le domaine de l'économie solidaire. L'idée a pu se réaliser grâce à un consensus rare : le comité de parrainage réunit des représentants de tous les syndicats et partis (à l'exception du Front National), ainsi que des patrons d'entreprises, des intellectuels, des mouvements sociaux...

L'objectif : 250 à 300 nouveaux emplois par an

L'épargne de la Caisse est exclusivement destinée aux créateurs d'entreprises dans la région. En général, les projets sont présentés par un organisme de conseil à la création d'emploi. Pour les examiner, l'équipe de la Caisse s'appuie sur ces réseaux d'aide et de Conseil. "Pour notre instruction du dossier, nous attachons une grande importance à la personne du porteur du projet", souligne Maurice Gaudiot, membre de l'équipe de la Caisse et ancien banquier. "Il faut aussi que l'activité entre dans l'éthique de la Caisse : nous finançons des projets socialement utiles qui préservent l'environnement, respectent l'Homme et ne sont pas destructeurs de richesses par ailleurs."

En deux mois de travail, 10 projets ont déjà été validés et une cinquantaine attend d'être traité - beaucoup de travail pour une petite équipe de cinq personnes ! Parmi les dossiers accordés ou en attente : la fondation d'une petite PMI de fabrication de pâtisseries orientales par de jeunes beurs, le projet d'une régie de quartier qui veut se lancer dans la récupération d'habits, l'établissement des petits commerces de quartier : une boulangerie, un bar, une boutique de vidéo...La fourchette d'intervention se situe pour l'instant entre 30.000 et 150.000 F, le dossier moyen à 100.000 F.

La Caisse intervient dans les secteurs des services et de l'artisanat voire de l'industrie. Un deuxième volet est le soutien de l'agriculture biologique, du tourisme vert et du développement en milieu rural, un troisième le soutien des associations qui luttent contre l'exclusion et pour la promotion du travail des jeunes, en particulier dans les quartiers difficiles. Les petites entreprises financées par la Caisse emploient en général 2 à 3 personnes.

"Les entreprises qu'on finance offrent en principe deux à trois emplois. Notre objectif est d'abord modeste : 200 entreprises dans trois ans, donc à peu près 500 emplois."

La Caisse a un rôle indispensable et complémentaire

La plupart des porteurs de projets n'ont pu obtenir de crédit auprès des banques ordinaires. "Les banques se désintéressent de plus en plus de ce type de financement qui est par nature risqué. Les contraintes de rentabilité sont telles qu'elles prennent même rarement la peine d'étudier des dossiers peu importants. Il arrive couramment que même de bons projets sont refusés."

De plus en plus d'épargnants veulent avoir un mot à dire sur l'utilisation de leur argent. A la Caisse Solidaire, le client peut choisir le secteur dans lequel investir. Son épargne est garantie. Il rapporte moins que sur un livret classique : 0 à 2,5 % selon le choix - mais le propriétaire du livret est régulièrement informé de l'utilisation de son argent. La durée de placement est de deux ans.

Prévisions

"Dans trois ans, nous devons avoir recueilli 50 millions d'épargne. Ce n'est pas gagné d'avance ! La création d'entreprises est risquée : près de la moitié de jeunes entreprises dépose le bilan au bout de cinq ans. Nous avons prévu qu'un tiers de prêts ne nous sera pas remboursé."

Après deux mois, le bilan est plutôt encourageant. 60 % des épargnants (des personnes physiques) ont choisi l'option de 0 % d'intérêts. La première centaine de clients comprend des personnes physiques et une dizaine de

personnes morales dont une mutuelle qui a souscrit un million et demi de francs. L'équipe est optimiste, tout en prévoyant qu'il faudra attendre trois ans avant de faire un petit excédent de bénéfices. De toute évidence, la Caisse Solidaire remplit une fonction indispensable.

Source : *Entretien avec Maurice Gaudiot.*

Contact : *Caisse Solidaire, 15 Grand'Rue, 59100 Roubaix, France, Tél. : 03 20 81 99 70, Fax : 03 20 81 99 71.*

**Sonia BEN
MESSAOUD**

1999/02/05

France

**Réhabilitation des
zones industrielles
Lutte contre
l'exclusion
Socialisation de
l'information
Approche
territoriale**

Une approche territoriale dans la lutte contre l'exclusion et pour le développement local

Les actions de la Mission d'Information Professionnelle (MIP) de la Communauté Urbaine Le Creusot- Montceau Les Mines (CUCM)

Comment des acteurs réunis sur un territoire marqué par deux siècles d'histoire industrielle qui ont forgé une communauté de destin, tentent d'apporter des réponses au problème du chômage et du développement local en créant une structure à guichet unique.

Contexte et historique de la création de la MIP.

La CUCM se situe en Bourgogne, dans le Département de Saône-et-Loire. Constituée depuis 1973, elle réunit 16 communes de moins de 16 000 habitants, à cheval sur trois arrondissements (elle a donc droit à trois sous-préfets). Caractérisée par deux pôles urbains et des espaces ruraux, l'histoire de ce territoire s'est construite autour du bassin minier, en déclin depuis la restructuration du groupe Creusot-Loire Industrie en 1984. Les derniers points de mine ferment en 1990-91. Une identité vieille de plus d'un siècle se décline, mais les habitants héritent d'un long passé historique et d'un riche patrimoine. La population, vieillissante, doit son augmentation à l'apport de nombreuses communautés de migrants (maghrébins, turcs, asiatiques...). Le taux de chômage de longue durée est très fort. Il accuse le record de Bourgogne, mais il représente aussi l'une des meilleures améliorations. Face à cette situation, les élus commencent à mettre en place des outils au début des années 1980 : la mission locale, les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires... Une décennie plus tard, la crise est toujours là. Le problème du chômage est pensé différemment. Il est bien structurel et non conjoncturel. En 1992, les élus mettent en place la Maison de l'Information, la Formation et l'Insertion (MIFI), une structure à guichet unique pour un meilleur service aux usagers, et pour une mutualisation des moyens matériels et humains. Elle réunit la mission locale, l'ANPE, le cercle de recherche d'emploi, des associations intermédiaires.... Un débat s'engage sur la meilleure utilisation de ce lieu : Un lieu d'intendance ? Ou un lieu d'accueil du public ? La deuxième option l'emporte sous l'impulsion d'Agostino Burruni, instituteur spécialisé, mis à disposition par l'Etat pour coordonner la MIFI. Cette option débouche sur la problématique double de l'insertion et du développement local. En 1994-95, Agostino Burruni enrichit sa réflexion en participant au transfert de méthodologie organisé par l'Agence de Développement des Services de Proximité. En 1996, une re-définition de la mission des structures d'insertion est engagée. La MIFI explose en deux parties: La Maison de l'Information (avec sa mission

locale, les autres services et un foyer de jeunes travailleurs), et la création de la Mission d'Information Professionnelle (MIP), dont la coordination, en plus de la MIFI est confiée à Agostino Burruni.

Ses axes de travail :

- Information : Un centre de ressources est ouvert au public et aux professionnels. Il sert aussi de relais à l'INSEE, un point de proximité pour obtenir des statistiques. Son objectif est de favoriser le relais entre l'offre et la demande.
- Insertion : La MIP gère et anime le Plan Local d'Insertion par l'Economique (PLIE), un dispositif créé en 1994 pour mobiliser les moyens financiers, notamment européens. L'objectif est d'amener 300 personnes vers l'emploi sur cinq ans. Les orientations sont prises au sein d'un comité de pilotage, qui rassemble l'ensemble des financeurs (Etat, Région, CUCM, ville du Creusot, Agence économique du Creusot).
- Développement local : Il est centré sur l'émergence des nouveaux secteurs d'activité et la promotion de nouvelles solidarités locales. Trois secteurs sont définis dans le cadre du PLIE : L'environnement ; la valorisation du patrimoine et le tourisme ; et les services aux personnes âgées.

Sa stratégie dans la gestion du PLIE :

La spécificité de la MIP est de croiser insertion et développement local. Sa démarche repose sur trois principes menées en parallèle :

- La création d'outils adaptés aux besoins : Un atelier de recherche d'emploi en collaboration avec l'ANPE. Une formation qualifiante, en adéquation aux projets ou aux secteurs d'emploi. Un fonds territorial de garantie pour appuyer les créateurs d'entreprise en situation d'exclusion.
- Le développement du partenariat et du dialogue entre chefs d'entreprises, élus et chômeurs. Ce travail d'animation partenariale est mené avec Bernard Eme, sociologue au CNRS.
- La diffusion de l'information pour favoriser le fonctionnement en réseau et l'échange d'expériences, notamment au niveau européen avec les coopératives sociales italiennes.

L'action menée dans la CUCM est dynamique et novatrice. Elle résulte de la rencontre entre une volonté politique de sortir de la crise, et la capacité de la MIP à mobiliser les forces vives et à inventer de nouveaux outils et de nouveaux modes de partenariat au service d'un territoire. Celui-ci est défini par sa proximité, pour construire des solidarités locales et son ouverture à l'extérieur pour favoriser l'échange d'expériences et le transfert de méthodologie. La MIP souhaite développer son action d'insertion et de développement, mais elle est confrontée au problème de gestion du temps (les demandes de soutien affluent et l'administration réclame trop souvent des rapports et des bilans) et de pression des élus, qui demandent des résultats quantitatifs. Sur le plan juridique, il existe un vide pour doter de statuts et de moyens les structures créées. Une réflexion est actuellement en cours pour pallier à ces difficultés. Le modèle du consortium des coopératives sociales italiennes est exploré. Pour Agostino Burruni, il est important de créer sur ce modèle "une organisation de second niveau", construite autour d'une structure commune ou autour d'une thématique. L'idée est de mettre en place un outil territorial de mutualisation sur plusieurs aspects : financement, compétences, gestion... Il serait une émanation des initiatives et non d'une instance politique. Pour la formation par exemple, il est nécessaire de créer un fonds mutualisateur et un système de validation au niveau local. La MIP réfléchit sur cette éventualité avec une commission interprofessionnelle paritaire, composée des auxiliaires de vie, des syndicalistes, des organismes de formation et des employeurs pour valider la formation des auxiliaires de vie.

Source : *Rapport, entretien avec Agostino Burrini;*

Contact : *Sonia Ben Messaoud. 62, rue de l'Aqueduc, 75010 Paris. Tél. :
01 42 09 58 36*

Sonia BEN
MESSAOUD

1999/03/17

France

Approche
territoriale
Lutte contre
l'exclusion
Economie solidaire

Construire le quatrième niveau du dialogue social

L'action de l'Union Régionale (UR) CFDT dans les domaines de l'emploi et de l'insertion en Poitou-Charentes

Un syndicat prend conscience de l'insuffisance des approches classiques du dialogue social, que sont le niveau national, les branches et les entreprises, pour faire face aux défis de l'exclusion et de l'emploi et découvre la nécessité de nouvelles formes de partenariat local.

Le dialogue social se situe à trois niveaux : Au plan national interprofessionnel, où dominent les confédérations syndicales et patronales ; dans les branches, avec les fédérations professionnelles ; et dans les entreprises, où le dialogue s'exerce entre l'employeur et les représentants du personnel. Une grande partie de la population (bénéficiaires du RMI, CES, intérimaires...) se trouve en marge des négociations sociales, et est confrontée de plus en plus au phénomène de l'exclusion et de la pauvreté. Pour faire face à ces défis, l'UR CFDT Poitou-Charentes propose la construction d'un "quatrième niveau de dialogue social", interprofessionnel et territorial, s'ajoutant aux trois niveaux classiques.

Depuis une dizaine d'années, elle s'est engagée dans la voie d'un "syndicalisme solidaire". Avec France Joubert à sa tête, elle a impulsé des structures spécifiques pour le développement de l'emploi, de la formation et de l'insertion : l'Association pour la Promotion de l'Emploi Rural (APER), pour la promotion des groupements d'employeurs ; l'Association Volontaire pour l'Emploi, la Reconversion, le Travail, l'Insertion et la Réussite (AVERTIR) pour contribuer à la gestion prévisionnelle des emplois et au développement des services de proximité ; l'association Initiative Régionale pour l'Insertion et la Solidarité (IRIS) et le Comité des Alternatives Poitevines à l'Emploi et à l'Entraide (CAPEE) pour favoriser l'insertion par l'économique des personnes exclues de l'emploi ; et le Centre d'Accompagnement et d'Orientation (CAO) de Bressuire, outil de gestion prévisionnelle des emplois sur un territoire concret. Ces initiatives, qui ne relèvent pas du champ syndical habituel, ont l'originalité de s'inscrire dans une nouvelle approche de l'aménagement du territoire, où le principe de décentralisation est élargi au dialogue et à la négociation collective. Mais ce n'est pas sans rencontrer de difficultés. L'UR CFDT Poitou-Charentes a fait appel au Cabinet CIRCE consultants pour évaluer ces actions et en définir les conditions de transférabilité.

La réussite des actions engagées résulte de l'intérêt que le Président de la région a manifesté. Il avait besoin de trouver un "relais" pour démultiplier son action politique. Le partenariat est positif, car il s'est construit sur des terrains "neutres" (APER, IRIS...), ainsi que sur une stratégie commune : le développement de l'emploi solidaire. Il a des chances de continuer à se développer, mais avec certaines réserves pour l'association AVERTIR, trop identifiée à la seule CFDT. L'adhésion d'autres partenaires sociaux et

l'Université pour en faire "un laboratoire de l'innovation sociale" est conseillé. De leur côté, ni le préfet, ni le patronat et ni les autres syndicats ne sont disposés à rejoindre l'UR CFDT Poitou-Charentes. Le préfet ne peut s'engager auprès d'une seule institution, au risque de la reconnaître comme seule interlocutrice. Son souci est de traiter de façon "équilibrée" tous les autres partenaires. Le patronat est peu disposé à développer des partenariats et à financer des actions "d'économie sociale". Et les autres syndicats ne veulent pas s'associer à l'Etat au risque de manipulation à des fins électorales, et au patronat au risque de compromettre les objectifs traditionnels du syndicat (action revendicative, négociations...) et de se retrouver en conflit avec le public défendu. Leurs positions divergentes à différents égards est aussi fondée sur le constat qu'ils n'ont pas compétence pour agir avec les instruments qui sont les leurs : "la négociation collective et la gestion paritaire". Le Cabinet CIRCE propose ainsi d'explorer trois pistes pour redéfinir le cadre juridique de l'action des partenaires sociaux :

- "L'ouverture du champ de compétence de la négociation collective au thème de l'insertion par l'économie de personnes exclues (art. L.131 et L.933.2 du Code du Travail).
- L'extension de la capacité d'intervention financière des Comités d'Entreprise au profit d'actions pour l'emploi dans leur environnement local (art. L.431.4, L.432.8 et R.432.2 du Code du Travail)
- L'ouverture de la compétence des OPCA à une intervention financière englobant, au-delà des actions de formation au sens strict, des initiatives d'insertion par l'économie englobant de la formation".

Ces nouveaux espaces d'initiatives pourraient encourager le partenariat et faciliter l'affectation de ressources existantes pour le développement de l'emploi.

Face à la limite des financements publics et pour renforcer l'autonomie du syndicat, le Cabinet propose la création d'une Fondation pour le Développement de l'Emploi Solidaire, qui collecterait auprès des adhérents les fonds nécessaires au financement des projets.

Face aux mutations de la société et au développement de la pauvreté, l'UR CFDT Poitou-Charentes défend l'idée que le salariat, aussi divers et composite soit-il, est la forme dominante pour sortir de la crise. La solidarité entre partenaires sociaux et la recherche de nouvelles formes d'activités sont les conditions nécessaires à réunir. Sa conviction est qu'il faut s'engager dans la décentralisation territoriale du dialogue social pour rapprocher la négociation sociale du terrain. L'échelon régional serait un nouvel espace de régulation. Mais l'émergence d'un tel espace contractuel aura-t-il l'aval des organisations patronales et syndicales et accepteront-ils de bousculer leur mode de fonctionnement ? Car admettre la construction d'un "quatrième niveau de dialogue social", c'est aussi poser la question du pouvoir. Une profonde mutation des idées est peut-être en cours.

Source : Rapport - "La Revue", CFDT, n° 11, juin-juillet 1998 et "Le Monde des initiatives", 16/07/98

Contact : Sonia Ben Messaoud. 62, rue de l'Aqueduc, 75010 Paris. Tél. : 01 42 09 58 36

Correspondants de nuits à Rennes

Jean-Yves GÉRARD
CR-DSU (Centre de Ressources sur le Développement Social Urbain)

1997/09

Des correspondants de nuits ont été recrutés à Rennes, après expérimentation et concertation avec les habitants, pour assurer des fonctions de médiation et de régulation de base des relations sociales afin de pallier à une insuffisance des services publics, souvent moins à même de gérer efficacement les situations à la limite du public et du privé.

France

Jean-Yves Gérard est conseiller municipal à Rennes. La mise en place de correspondants de nuit répond selon lui, à une faiblesse des services publics, et met en jeu un nouveau service pour une bonne gestion du territoire.

Modalités de gestion Relation public privé

Chaque nuit, à Rennes, de 22 heures à 5 heures, deux équipes de deux correspondants de nuit interviennent chacune sur un quartier de 1 400 logements. Elles tiennent un carnet de bord minutant les tournées, apportant des notes d'ambiance et expliquant les interventions réalisées. Un fax adressé le lendemain au bailleur social décrit les problèmes techniques rencontrés. Les sociétés de maintenance et la société gestionnaire de l'éclairage public sont appelées la nuit pour intervention immédiate si possible.

La mise en place concertée d'un service adapté après expérimentation

La vie des locataires est perturbée par des faits, des événements qui ne relèvent pas de catégories juridiques ou techniques susceptibles de mobiliser l'intervention des services publics (attroupement de jeunes, ivrognes). La nuit voit se creuser les contradictions, s'alourdir les solitudes, s'affirmer les oppositions culturelles : 63 % des faits de délinquance interviennent la nuit. La sécurité et la tranquillité ne peuvent être octroyées, décidées pour les habitants. Elles ne peuvent être que construites et produites avec eux. Les habitants ont donc vocation à devenir co-financeurs du service, donc co-producteurs de sa forme et de ses modalités pratiques, copropriétaires de sa réalité. La mise en place du service des correspondants de nuit a ainsi suivi le vote des habitants après une étape expérimentale en 1994/1995.

En 1994, les bailleurs sociaux ont expérimenté gratuitement le service, avec la perspective en cas de vote favorable d'avoir à prendre en charge un quart du prix. Mais 32 % seulement de votes exprimés par les habitants, c'était insuffisant pour continuer. Le débat a été dur. Les habitants ont interrogé les services publics sur leur présence et exprimé leurs craintes que l'habitat social soit trop marqué, ils ont proposé de transformer ce service en service urbain et, tout au long de 1995, l'expérience a continué avec le débat en cours à la lumière des questions des fédérations de locataires. Six mois de campagne cage d'escalier par cage d'escalier avec les correspondants de nuit ont amené à un renversement de position de la part des habitants. Jamais le terme sécurité n'a été employé. L'accent a été mis sur les représentations, les vécus, les phobies, les parcours qui expliquent qu'on se sente bien dans son quartier, qu'on trouve du confort social dans son immeuble. On parle de

veille, d'écoute, de médiation.

Un dispositif de soutien aux correspondants et de suivi de l'action

Six personnes ont été embauchées dont un jeune, deux femmes pour des salaires de 6 000 francs net par mois. Le recrutement a été effectué hors quartier selon un profil d'ambulancier, de pompier bénévole. Ils ont eu une formation initiale de six semaines avec la police, les pompiers, le SAMU et les associations puis ont bénéficié d'une formation continue d'octobre à mai sur une approche des violences urbaines que nous ouvrons aussi aux agents de terrain des bailleurs sociaux et aux conducteurs et vérificateurs de la société des transports urbains. La coordination avec la police et les services publics est satisfaisante. Après une période de doute ou de réserve, les travailleurs sociaux échangent des informations, la police répond aux appels et adapte ses moyens à la nature des signalements opérés.

Le suivi de cette expérience est effectué par un groupe technique comprenant un psychologue, un psychosociologue, un ergonomiste, les bailleurs sociaux, des enseignants, un retraité de la police, un médecin. Une psychologue travaille à la cohésion du groupe. Une septième personne fait des remplacements, anime le service, valide des interventions, renvoie de l'information. Un compte rendu est fait aux habitants et au conseil communal de prévention de la délinquance.

Des enseignements mais aussi des interrogations

Il faut être modeste. On a tout à apprendre des phénomènes nocturnes, mais le profil de la fonction se dessine. Le correspondant de nuit garantit la sécurité morale, la médiation sociale en cas de troubles et de conflits de voisinage, l'assistance à des personnes isolées ou en difficulté, la veille dans les parties collectives des immeubles, la prévention sociale à l'égard des biens, du patrimoine résidentiel et la prévention à l'égard des personnes et des biens (parking). Il joue l'interface entre des personnes, des situations, des événements et des services publics. Il met en évidence des anomalies qui méritent attention et alerte sur des dysfonctionnements techniques dangereux (gaz...).

On peut retenir deux grands axes. L'importance à accorder au temps. Le temps est un objet social construit, le produit de l'échange entre individus. La nuit, l'organisation du temps n'obéit plus à aucune règle et les troubles peuvent survenir n'importe quand. Il faut du temps pour que la personne se raconte, que le couple dévide ses oppositions ; pour capter la confiance d'un groupe de jeunes, nouer des relations avec les plus réceptifs d'entre eux qui pourront après servir de vecteur à une pédagogie, à des conseils.

L'intervention des correspondants de nuit prend naissance au plus intime des processus sociaux, des drames personnels pour découvrir entre l'appartement et la rue une série d'espaces publics où se jouent des fonctions de débat, où les capacités de négociation se mesurent, où les habitants vérifient les tenants et aboutissants de leur statut social. Un lieu étant défini par ses limites, on peut se demander si dans certaines tours, l'appartement et les espaces publics intermédiaires ne se fondent pas en un tout indifférencié ; ce qui rend complexe et difficile les interventions. Les médiations réalisées au domicile de couples en crise posent la question d'espace de médiation et de sécurité.

Les questions posées par la mise en place du service sont vastes : financement, questions juridiques liées aux limites de la sphère privée, de l'interventions des correspondants de nuit, la compréhension des faits sociaux nocturnes. Nous travaillons donc l'idée d'un réseau national : pour

assurer les bases du service, être un réseau de recherche partagée.

Source : Périodique. "Les Cahiers du CR-DSU", 'Gestion de proximité, gestion territorialisée' 1997/10. Article écrit à partir de l'intervention de J-Y. Gérard à l'atelier "Gestion de proximité, gestion territorialisée" (14 avril 1997, à Vénissieux - Rhône, France), organisé par le CR-DSU.

Contact : Régie de quartier OPTIMA, Square S. Bernhardt 35200 Rennes. France. Tél : 02 99 50 61 14.
CR-DSU. 4 rue de Narvik, BP 8054, 69351 Lyon cedex 08, France. Tel 04 78 77 01 43. Fax 04 78 77 51 79.

Besançon : un carrefour d'échanges de savoir-faire pour le développement durable

Martine BULTOT
et Ina RANSON

1998/01/14

France

**Coopération
décentralisée
Socialisation de
l'information**

La ville de Besançon s'est engagé dans de nombreux réseaux de coopération et d'échange de savoir-faire opérant à tous les niveaux géographiques, du local à l'international.

Capitale de la Région Franche-Comté, à proximité immédiate de la Suisse et de l'Allemagne, pôle européen des micro-techniques, pôle mondial du temps-fréquence, Besançon, avec ses 120.000 habitants pour une superficie de 65 km², dans une agglomération de 170.000 habitants, a su conserver de sa tradition horlogère, un savoir-faire où les exigences de qualité et de précision ont permis de développer des secteurs aussi divers que l'optique, l'électronique, l'acoustique, le thermique, l'automatisme et la productique...

Besançon, ville pionnière

La ville de Besançon s'est développée à l'écart des grands flux de communication routière. Au cours des dernières décennies, elle a par contre pleinement profité de la constitution de nouveaux réseaux matériels et immatériels. Jouant la carte du partenariat, avec de nombreuses institutions nationales et européennes, la ville est aujourd'hui un carrefour de réseaux d'échanges de savoir-faire. Elle a réussi à se positionner sur la scène internationale par le biais de la coopération décentralisée et par de multiples échanges qui ont pour thèmes essentiels l'énergie, les transports, l'eau, la gestion ou la démocratie locale.

Pionnière à plus d'un égard, Besançon anticipe ainsi le fonctionnement décentralisé des villes des prochaines décennies.

La politique des réseaux

Besançon travaille en réseau dans le cadre de programmes européens, mais aussi de manière plus indépendante.

Le réseau Energie-Cités qui est constitué par une quarantaine de villes européennes, a son siège à Besançon. Besançon, Strasbourg, Erlangen et Leicester coopèrent au sein du programme MED-URBS avec les villes de Gaza et de Tel Aviv pour améliorer les transports dans ces agglomérations. Les délégations israéliennes et palestiniennes se sont rencontrées à plusieurs reprises à Besançon et dans les autres villes pour quelques jours d'échange et de coopération technique.

D'autres programmes européens (APAS, SAVE...) associent différentes villes du Sud et du Nord de l'Europe autour de la question des énergies renouvelables ou encore de l'intermodalité des transports.

Besançon a signé une convention de collaboration technique en 1990 avec

Martigny en Suisse, avec qui elle entretient des échanges en matière d'efficacité énergétique.

A l'échelon territorial, la Ville de Besançon appartient au réseau national AMORCE, qui encourage le développement des réseaux de chaleur, et au réseau ASCOMADE des collectivités de Franche-Comté pour la maîtrise des déchets et de l'environnement. Financé par les cotisations communales, ce réseau apporte une expertise pour le traitement des déchets et donne des conseils juridiques en matière de nuisances aux collectivités locales.

La coopération décentralisée

Besançon est liée à des villes d'Europe centrale et orientale et à des villes africaines.

Le réseau Energie-Cité qui a son siège à Besançon a créé un bureau en Pologne pour le conseil et l'aide aux politiques énergétiques urbaines. Besançon et le programme européen ECOS financent la démarche. La Ville de Bistrita en Roumanie bénéficie du même programme. Les échanges sont fréquents et commencent à produire leurs effets dans les domaines de l'eau, l'assainissement, le chauffage et l'éclairage. Besançon propose différentes formations à la gestion et à la démocratie locale aux responsables de Bistrita. Enfin, une coopération avec Tver, en Russie, a été lancée en 90, sur le thème de l'eau et des transports.

La coopération en Afrique remonte à 1987/88. La municipalité décida alors de financer, dans le canton rural de Douroula, au Burkina Faso des études géologiques pour préparer des forages qui alimentent régulièrement les habitants en eau. L'aide passa durant 5-6 ans par un prélèvement de 2 centimes sur chaque m³ consommé dans la commune bisontine. Ce mode de financement est toujours utilisé pour la poursuite des actions en matière de développement.

Depuis 1989, il existe un jumelage entre des villes de Franche-Comté et des villes de la région des montagnes de l'ouest ivoirien. En 1991, sont créés l'Association Régionale pour le Développement de la Coopération Décentralisée (ARDECOD), et l'Association des Villes et Communes de l'Ouest Montagneux en Côte-d'Ivoire (AVICOMCI).

Un protocole de coopération décentralisée est signé entre Besançon et Man, puis entre chaque commune franc-comtoise et ivoirienne. L'objectif général est l'aide au développement municipal, avec une forte prise en compte de l'amélioration des problèmes d'environnement. L'Etat français a mis en place un Fonds d'Aide et de Coopération (FAC), avec la Ville de Besançon comme "chef de projet". Le programme de développement pour la région des montagnes de l'Ouest, élaboré en concertation avec les acteurs bisontins et ivoiriens, a donné naissance à des micro-projets. Besançon cherche notamment à appuyer une dynamique qui renforce l'organisation démocratique de la commune de Man et permette la réalisation d'actions concrètes dans le domaine de la salubrité publique.

Source : *Rapport. Dossier préparatoire pour la conférence internationale de Habitat II, Ministère de l'environnement.*

Contact : *Madame Martine Bultot, Adjointe à l'environnement, DGST Besançon, 2 rue Mégevand, 25000 Besançon, Tél 03 81 61 50 50, Fax 03 81 83 36 01.*

Des outils régionaux au service de la politique locale des grandes villes de la Région Poitou-Charentes

Nathalie HOLEC
4D (Dossiers et
Débats pour un
Développement
Durable)

1998/02/27

France

Approche
territoriale
Socialisation de
l'information
Modalités de
gestion

La Rochelle, Poitiers, Angoulême et Niort ont décidé de se doter d'outils communs et de moyens de coordonner leurs initiatives dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'environnement afin de mieux maîtriser leur développement. Cette initiative est destinée à leur donner un poids critique suffisante pour influencer sur les décisions et favoriser un développement harmonieux de la région.

Les élus ont à leur disposition plusieurs tableaux de bord de l'environnement, élaborés par des structures différentes :

- L'Observatoire Régional de l'Environnement a ainsi mis en place des indicateurs formant un tableau de bord en 1991. L'absence de réactualisation, faute de moyens financiers, limite son intérêt et son utilisation.
- Un Observatoire Districale de l'Environnement devrait être créé et devrait élaborer de nouveaux outils.
- L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a établi un tableau de bord de l'environnement urbain destiné aux élus et aux services techniques afin de doter les villes de la région d'un outil commun et d'obtenir un ensemble de données qu'elle pourra utiliser. Cet outil devrait fonctionner avec 150 indicateurs.

Un dispositif de centralisation des données et d'harmonisation des outils : l'Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire

L'Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire (IAAT), créé dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, devrait à terme fédérer tous les observatoires prévus dans ce contrat. Il a pour objectif de centraliser toutes les informations permettant de construire et d'évaluer les politiques et d'assurer leur diffusion auprès des acteurs régionaux.

Un travail d'harmonisation de 30 indicateurs de l'environnement urbain est en cours avec l'Observatoire Régional de l'Environnement, les responsables des 4 grandes villes de la région (Poitiers, Niort, Angoulême, La Rochelle), l'ADEME, l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) et d'autres partenaires.

L'Observatoire Régional est chargé d'organiser les réunions générales. L'ADEME s'occupe des rencontres entre les différents acteurs, rencontres qui doivent aboutir au choix des indicateurs. La validation des indicateurs est assurée par l'IAAT.

Les acteurs de la région déplorent la multiplication des indicateurs d'environnement urbain, obstacle à une connaissance objective et partagée de l'état réel de l'environnement. *In fine*, ils souhaiteraient qu'un organisme indépendant, politiquement et financièrement, parviennent à développer un

seul jeu d'indicateurs. L'initiative de l'IAAT va dans ce sens mais peut aussi conduire à une nouvelle superposition.

Un réseau de villes pour des positions et des projets communs : AIRE 1989 ("Aménagement du territoire, Initiatives locales et régionales, Recherches sur l'Espace en Poitou-Charentes") est une association créée en 1989, qui regroupe les quatre mêmes grandes villes de la région, afin qu'elles coordonnent leurs actions et mettent en place des projets communs.

La présidence est assurée alternativement par chacun des maires. Les membres du conseil d'administration sont les membres du Conseil régional, de la Préfecture de Région, de la DATAR, du ministère de l'Équipement.

Ce sont les contrats de plan Etat-Région 1989-1993 et 1994-1998 qui permettent de financer les actions entreprises. A titre d'exemple, on peut citer différentes actions déjà menées :

- rencontres avec les techniciens des villes sur différents thèmes : insertion par l'économie, développement universitaire, développement économique local, politique de la ville;
- création en 1993 d'un Institut Supérieur de l'Image sur les sites d'Angoulême et de Poitiers avec le soutien de Niort et La Rochelle;
- préparation commune aux quatre villes du contrat de plan Etat-Région 1994-1998;
- différentes études ont été menées, par exemple, sur l'offre de services en Poitou-Charentes, sur les déchets industriels et leur traitement.

AIRE 1989 s'efforce de trouver une position commune aux quatre villes pour les grands dossiers d'aménagement : schémas routiers, autoroutiers, ferroviaires, financement de l'université, impacts du T.G.V.

Source : *Rapport, récit d'expérience. Association 4D. ; 'Les villes françaises et le développement durable. Rapport de synthèse. Fiches de cas et fiches techniques.'* 1996/03.

Contact : 4D. 7, impasse Charles Petit 75011 Paris. Tél : 44 64 74 94
Fax : 44 64 72 76. E-mail : association4d@globenet.org

Présentation de l'association "Générons Ensemble des Acteurs pour de Nouveaux Territoires Solidaires" (GEANTS)

Sonia BEN
MESSAOUD

1999/02/17

France

Lutte contre
l'exclusion
Socialisation de
l'information
Economie solidaire
Approche
territoriale

GEANTS est une démarche de mise en réseau associative d'acteurs du développement, pour rompre l'isolement géographique en milieu rural et favoriser un partenariat territorial.

L'association GEANTS est née en 1995, à la suite d'une rencontre sur le thème du développement territorial, organisée l'année précédente par l'Union Nationale des Acteurs et des structures du Développement Local (UNADEL). Située à Lille, elle est le relais de l'UNADEL dans la région Nord Pas-de-Calais. L'association comprend trois salariées, et compte un effectif de 175 adhérents (personnes morales et personnes physiques). Son financement est classique : les cotisations des membres ; les subventions des collectivités publiques ou privées ; et les produits des prestations fournies ou des manifestations organisées.

Ses actions s'inscrivent dans une démarche de mise en réseau associative, pour permettre aux structures intervenant dans le développement local, de se rencontrer, de s'informer, de se former et d'échanger leurs expériences. Son objectif est de rompre l'isolement géographique de ces structures, pour créer une dynamique régionale et constituer une force de proposition vis-à-vis des institutions. L'ambition de GEANTS est de construire une nouvelle approche du développement local, basée sur un esprit collectif et de solidarité sur un territoire donné. Cette approche repose sur les principes suivants :

- L'émergence d'un projet global porté par l'ensemble des acteurs (élus, associations, entreprises, habitants...).
- Un point d'ancrage sur un territoire cohérent : ce territoire doit être assez vaste pour constituer une force, assez proche pour que les habitants prennent en charge leur devenir, et ouvert sur l'extérieur pour favoriser une coopération entre territoires.
- La prise en compte de toutes les facettes du développement ; les actions sont globales et non sectorielles.
- La mobilisation dans la durée de tous les acteurs et la création d'un partenariat.

Pour informer, favoriser l'échange de pratiques, de méthodes et d'idées, l'association GEANTS a créé un répertoire des initiatives locales, qui rassemble une diversité d'actions menées en Nord Pas-de-Calais. Il est organisé sous forme de fiches d'expériences, classées par rubriques thématiques (action sociale, agriculture, environnement, insertion-formation...), par index des mots-clés et par index géographique. Les fiches sont écrites de façon concise, ce qui permet à l'utilisateur d'avoir un aperçu rapide : elles informent sur l'action (son contexte, ses objectifs, et son

évaluation), et mentionnent les coordonnées des porteurs, les noms des partenaires et des financeurs. Le répertoire est réactualisé tous les ans et ouvert à toutes suggestions pour l'enrichir et le compléter. C'est un outil pédagogique adressé à tous les acteurs du développement local (associations, techniciens, élus, porteurs de projet...), pour favoriser la mise en commun de leurs savoirs et savoir-faire autour des actions existantes et des innovations réalisées.

L'association GEANTS travaille dans une démarche collective et territoriale, mais elle se trouve face à une absence de véritable logique de développement. Le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, avec les contrats de développement rural, a adopté depuis peu une attitude intéressante, du point de vue de l'approche territoriale et de la participation des habitants. Des commissions thématiques (agriculture, environnement, création d'activités...) ont été ouvertes aux habitants et aux acteurs pour venir s'exprimer. Il n'y a pas de commission qui traite du "social", cette approche étant présente dans toutes les autres thématiques. L'importance de celle-ci, comme source de création d'activités, est mieux perçue par les élus, qui prennent conscience que l'installation des entreprises sur leur territoire ne suffit plus à enrayer le problème du chômage. Ils commencent à faire plus confiance à la créativité des acteurs locaux, en créant des dispositifs pour les soutenir dans leur projet (mission locale, apprentissage via PAIO...). Mais selon Véronique Mangeot, chargée de la mise en oeuvre de l'ensemble du programme d'activité, "la pérennité des activités et des emplois reste un véritable problème non résolu en milieu rural, de même que la question du logement, de la culture, de la promotion de l'entrepreneuriat, et le financement des opérations s'y rapportant". Selon elle, il y a "une scission entre les décideurs de mesures, les personnes auxquelles elles sont destinées et les professionnels de l'animation sociale". Ces derniers sont obligés de s'adresser à des guichets multiples pour financer les actions sociales (CAF, mairies, conseils généraux...), qui de plus, tendent à diminuer depuis les années 1980. Il y a également "un manque de formation pluridisciplinaire, qui les empêche en général de se mettre en accord sur des valeurs communes de développement." Pour Véronique Mangeot, "si le local est une chance pour maintenir et créer du lien social, deux questions se posent :

- Comment appréhender le social dans le projet de développement local ?*
- Cette approche territoriale fait-elle évoluer les métiers du social ? "*

Source : Document interne, Compte-rendu d'entretien avec Véronique Mangeot, réalisé par Martine Theveniaut-Muller.

Contact : Sonia Ben Messaoud. 62, rue de l'Aqueduc, 75010 Paris. Tél. : 01 42 09 58 36

La naissance de l'association DELOS CONSTELLATION

Sonia BEN
MESSAOUD

1999/04/05

Des acteurs s'unissent à l'échelle européenne pour faire contrepoids aux effets destructeurs d'une économie fondée sur la concurrence, en proposant l'élaboration d'un nouveau type de développement global, fondé sur la solidarité, l'équité et la durabilité.

Europe

Economie solidaire
Approche
territoriale
Socialisation de
l'information

L'idée de constitution d'un réseau européen d'acteurs du développement local est née en 1992, à la suite d'une conférence organisée par le Réseau d'Economie Alternative et Solidaire (REAS). Face aux effets destructeurs d'une économie mondialisée et fondée sur la concurrence, les participants à cette conférence ont pris conscience qu'il fallait unir leurs forces pour créer un contrepoids régulateur, susceptible de changer cet état de fait. Ils sont tous d'accord pour dire qu'il faut créer les conditions nécessaires d'un nouveau type de développement, porteur d'un autre projet de société et fondé sur la durabilité et la solidarité. En novembre 1995, à Serpa au Portugal, les participants européens organisent une seconde conférence, intitulée "développement local et cohésion économique et sociale dans et entre les régions de l'Union Européenne", pour mieux se connaître et pour définir les bases solides d'une nouvelle politique. Les réunions préparatoires, qui se sont tenues en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie, au Portugal, en Suède et en Irlande, ont réuni chacune 50 à 100 personnes impliquées dans le domaine du développement local. Les réflexions menées au cours de cette conférence ont donné naissance en 1996 à l'association internationale de droit belge DELOS CONSTELLATION, dont le siège se trouve en Belgique. Un groupe de personnes volontaires de sept nationalités différentes a élaboré une plateforme d'actions, des statuts et un mode d'emploi pour l'implantation de relais régionaux. Ces relais sont aujourd'hui implantés dans 9 pays européens : 5 en Allemagne, 1 en Autriche, 2 en Belgique, 7 à 8 en Espagne, 2 en France, 4 ou 5 en Italie, 8 au Portugal, 1 en Suède et 1 en Ecosse (en cours). Ouverte aux praticiens du développement et aux acteurs qui s'engagent sur un territoire, DELOS CONSTELLATION a pour objectif de :

- Favoriser la multiplication des initiatives de développement local durable et intégré au sein de l'Union Européenne.
- Développer la coopération entre divers acteurs, notamment par la circulation de l'information et l'entraide.
- Faciliter le travail en réseau de ses adhérents.
- Faire des propositions à l'échelle européenne, nationale ou territoriale pour la mise en oeuvre de projets de développement durable et intégré.

La réflexion sur le renforcement de ce réseau européen s'est poursuivie en 1997, lors d'une conférence organisée par le relais autrichien Partner, intitulée "Crise et issue : le partenariat européen, une chance pour le développement local intégré et durable dans les zones rurales et périphériques". Cette rencontre a permis aux participants de mettre au point une déclaration commune pour défendre les valeurs d'un mouvement de solidarité européen fondé sur une approche territoriale, dans le cadre de l'Agenda 2000. Cette déclaration a servi de support dans d'autres prises de position publique adressées à la Commission. En février 1998 par exemple,

lors de la rencontre bi-annuelle du Parlement Suédois, les membres de l'association DELOS CONSTELLATION et ceux d'autres réseaux de développement local implantés en Europe, ont insisté sur la nécessité d'une concertation et d'un partenariat avec les praticiens, pour faire du développement local soutenable un atout de la politique de développement régional de l'Union Européenne. Le mouvement tient aussi à contribuer à la dimension internationale. En octobre 1998, une délégation européenne composée de 20 de ses membres se rend au Québec, aux Rencontres Mondiales du Développement Local, organisées à l'initiative de l'IFDEC et de l'Union Nationale des Acteurs et des structures du Développement Local . L'idée de DELOS est que cette rencontre doit être une occasion pour favoriser la connaissance mutuelle des acteurs et des réseaux internationaux pour réfléchir ensemble à la façon dont peuvent se construire les convergences à grandes distances. Les échelons sont interdépendants, "depuis le micro-social jusqu'à l'inter-national. Le premier bénéfice de (leur) action est que les correspondants régionaux et les adhérents locaux sont mieux reconnus localement du fait que le processus fondateur est arrimé à un mouvement européen, dont l'implantation se diffuse en même temps dans tous les pays de l'Union Européenne, aux rythmes et avec les particularités, les priorités, les nécessités des uns et des autres".

L'association DELOS CONSTELLATION vise des collaborations concrètes dans des projets à l'échelle européenne et locale de chacun des pays membres : un programme culturel "Europe Art et Spectacle" ; une formation longue d'agents de développement siciliens ... La construction d'un tel réseau rencontre, toutefois, plusieurs obstacles : Il n'est financé par aucune Direction Générale de la Commission Européenne. Les distances géographiques impliquent des coûts financiers, difficilement supportables par certains relais nationaux. La survie du mouvement dépend de la capacité de chaque organisation adhérente à assurer les coûts de déplacement et de diffusion. Les écarts culturels pour se comprendre constituent aussi une difficulté, même si les notions de références utilisées (développement local, cohésion sociale...) sont les mêmes. Enfin la segmentation des dispositifs de financement qui est la même d'un pays à l'autre, ainsi qu'au sein de l'Union Européenne (par DG, par programme, par ligne de financement...), constitue un véritable handicap, car elle fragmente les actions de développement, pensées par DELOS comme globales et non sectorielles.

Source : Martine Théveniaut-Muller, Charte et Statuts de DELOS CONSTELLATION

Contact : Sonia Ben Messaoud. 62, rue de l'Aqueduc, 75010 Paris. Tél. : 01 42 09 58 36

La coopération décentralisée bilatérale entre la région Picardie en France et le Zou Nord au Bénin

Séverine BELLINA

1999/01/17

Bénin
France

Coopération décentralisée
Approche territoriale
Modalités de gestion

La coopération entre la région Picardie et le Zou Nord est un programme de formalisation des besoins de la population béninoise, d'apprentissage réciproque et d'échanges sur les questions de gestion des territoires. Il s'agit de fournir, en contribuant à la mobilisation et à la restructuration de la société civile locale, une base idéale pour les divers projets d'aménagement et le développement en général.

En matière de coopération décentralisée (CD) au Bénin, la coopération de la région Picardie (France) dans le Zou Nord est souvent citée pour sa dimension participative, sa très bonne articulation et complémentarité avec le projet de CD de l'Union Européenne dans le même département.

Le responsable de la coopération Picardie à Dassa, Eric Leroy, vit depuis trois ans dans cette ville. Il est très imprégné de la vie locale ainsi que du projet. Ce jeune homme habitué aux missions de terrain en Afrique explique, dans les locaux de la cellule d'appui technique du projet de CD européen (plus luxueux que les locaux de la sous-préfecture), l'origine de cette intervention.

Philosophie de la coopération

Au départ, il s'agit d'une pression des élus écologistes de la région Picardie qui estimaient que jusque là, les actions menées dans ce domaine étaient du saupoudrage dont l'impact est difficile à mesurer. Les objectifs étaient d'avoir des échanges en matière de développement local avec une localité étrangère afin de transférer, d'adapter et d'obtenir un regard extérieur critique sur les méthodes et pratiques de la Picardie dans ce domaine dans lequel, selon Eric Leroy, elle est leader.

"Cette coopération n'est pas un programme d'investissements ; elle consiste en un processus de développement local basé sur l'échange, la formation et l'apprentissage. C'est pourquoi, une grande partie du budget est consacré à la formation".

"Le projet de territoire (PT) part du constat que la population ne parvient pas à matérialiser ses besoins et n'a donc pas de projet formalisé auquel les partenaires éventuels puissent se référer. Une animation dans chaque village est menée. Elle se concrétise par la tenue de trois réunions auxquelles participe la population afin de définir ses besoins présentés lors d'une réunion de synthèse dans laquelle sont exposées les solutions. De même, au niveau inter-villageois ou des arrondissements, sont définis les besoins de la commune. Une fois que le consensus est acquis à ce niveau, les représentants de la population (élus en assemblée générale dans les villages), vont devant le sous-préfet et se déroule l'assemblée générale du PT qui le valide (le premier date d'avril 1997) inscrit dans un programme

d'actions triennal. Le document est diffusé et la réalisation des projets correspondant aux besoins sont financés par un Fonds de Développement Local cofinancé à hauteur de 20% par la sous-préfecture.

Fonctionnement de la coopération

Pour concrétiser cela, le conseil régional picard avait décidé de faire appel à un opérateur. Et le choix du Bénin résulte de la réunion de plusieurs facteurs : pays francophone, engagé sur la voie de la démocratisation et de la décentralisation, le fait que l'opérateur intervenait déjà au Bénin. Cette coopération ne bénéficie pas de financement européens. Mais des contacts ont été établis notamment dans la collaboration pour la mise en oeuvre du projet de CD de l'Union Européenne dans les sous-préfectures de Dassa-Zoumé, Savalou et Savé.

E. Leroy n'écarte pas la possibilité d'obtenir la participation de l'UE pour la deuxième phase, "maintenant que les contacts sont établis".

Le projet a démarré en 1995 et est entré dans sa phase active en 1996. Sa réalisation passe par trois axes : l'émergence du territoire même, l'appui au processus de décentralisation, le développement économique local.

L'équipe sur le terrain comprend également des partenaires béninois. Ce sont des animateurs, répartis dans chaque commune des sous-préfectures (6) concernées par le projet : un animateur économique et un de développement local pour chacune. Ces animateurs sont venus plusieurs fois en Picardie. E. Leroy souligne que cet échange fut très riche est notamment pour la région picarde. Les animateurs béninois ont émis de fortes critiques sur l'application des projets de territoires dans cette région. Ils ont constaté que la participation de la population béninoise est beaucoup plus forte qu'en France alors même que les collectivités territoriales existent déjà ce qui n'est pas le cas au Bénin. Cela a, entre autres, comme conséquence un travail directement au niveau de la population au Bénin qui se révèle être très décentralisé et profond. En France, ils ont noté que le travail s'effectue plus avec les élus représentants la population qu'avec celle-ci.

Ces échanges ont permis aux deux collectivités de constater qu'en matière de développement local on retrouve les mêmes blocages :

- Chacun voit le problème donné selon sa vision, "à sa porte" et non globalement alors que l'approche en termes de territoire implique une appréhension globale, une solidarité.
- Les élus locaux ont une vision de clocher qui empêche une mise en perspective large du développement.

Les deux animateurs présents à l'entretien ont précisé que des échanges réels entre population n'avaient pas encore eu lieu. Cependant, quelques Picards impliqués dans les PT en France, viennent dans le Zou pendant leurs vacances.

La population et pas seulement la société civile (au sens de population organisée pour un projet) a, dans sa quasi-totalité, entendu parler de "Picardie" et l'associe à : "présence de l'équipe d'Eric sur le territoire, solidarité, réalisations d'infrastructures correspondant à leurs besoins et discussions".

Non seulement ce projet est réapproprié par les populations mais les PT remplissent leurs objectifs en :

- servant de base à l'intervention d'autres bailleurs de fonds,
- permettant la réalisation d'infrastructures ou d'actions répondant aux

*besoins les plus urgents de la population,
- participant à la responsabilisation de celle-ci, ainsi qu'à la
restructuration socioculturelle dans ces localités.
L'équipe d'animation rappelle pour chaque réalisation ce qui celle-ci a
permis, à savoir, le paiement des impôts, la solidarité et l'organisation. Ici
la réalisation des infrastructures, le cas échéant, n'est que la phase
terminale du processus au lieu d'en être sa source voire sa raison d'être.
Cela démontre que la coopération décentralisée, même non appréhendée
dans le sens de l'Union Européenne, revêt la même philosophie et les
actions menées dans ce cadre se complètent. Moins concrètes, moins
immédiates, les implications de ces actions sont certaines et structurelles.
Ainsi, la qualité de réflexion, l'ouverture, la volonté et la prospective des
animateurs béninois impliqués sont remarquables. Nul doute que ces
derniers apporteront, à long terme, à ces localités et à leur pays beaucoup
plus qu'une route.*

Source : *Fiche basée sur les entretiens avec : Oloude Bachir, directeur de
la SERHAU-SEM, le 11/01/1999 ; avec les responsables du projet Picardie
et la population de Dassa-Zoume, le 14/01/1999. Ainsi que sur le rapport
Suivi/ évaluation du programme de CD au Bénin, GRET , Mai 1996. P 58 à
64.*

Contact : 60, rue Théodore Ravanat 38340 Voreppe, France - Tél :
04.76.50.05.04 -E-mail: sbellina@caramail.com ; 9056827@etud.upmf-
grenoble.fr

Villes du Nord et du Sud, Meaux et Campina Grande

Des quartiers s'ouvrent sur la ville et le monde.

GRET (Groupe de
Recherche et
d'Echanges
Technologiques)

1993/07/02

Brésil
France

Habitat urbain
Coopération
décentralisée
Lutte contre
l'exclusion
Economie solidaire

Les problèmes des banlieues, entre villes du Nord et du Sud, se ressemblent : cadre de vie dégradé, forte proportion de jeunes sans travail ni qualification, etc. Face à cette situation, les villes de Meaux en France et de Campina Grande au Brésil ont développé une approche commune basée sur l'implantation de régies de quartier, dont le but est de promouvoir un emploi de proximité dans les domaines de la réhabilitation et de l'entretien de l'habitat.

Contexte

Les villes sont malades de leurs banlieues, au Nord comme au Sud. Chômage, exclusion, habitat dégradé, carence de services, délinquance... Un peu partout, les symptômes du "mal des banlieues" se ressemblent. Pourquoi ne pas chercher des solutions ensemble, entre villes du Nord et du Sud ? La coopération prend alors tout son sens. Il ne s'agit plus d'une aide, mais d'une entraide. La ville de Meaux, en France, et celle de Campina Grande, au Brésil, font la preuve de la pertinence de cette démarche.

Campina Grande est une ville de l'Etat de Paraiba, dans le Nordeste du Brésil. Elle compte plus de 300 000 habitants, dont la moitié a moins de vingt ans. La forte émigration rurale contribue à l'extension rapide des favelas, les bidonvilles brésiliens. Dans ces quartiers à l'urbanisation "sauvage", dépourvus d'équipement, se concentre une population jeune sans formation. A la Pierre Collinet, un quartier périphérique de Meaux, en France, dans un contexte et à une échelle différente (La ville de Meaux : 51 000 habitants. Pierre Collinet : 5 000 habitants), les problèmes sont comparables : un habitat qui se dégrade, une population immigrée importante, de nombreux jeunes chômeurs sans qualification, la délinquance...

Enjeu

L'échange d'expériences et la réflexion commune menés par Meaux et Campina Grande sur le développement social urbain s'inscrivent dans une démarche de coopération à double sens. Il ne s'agit plus d'aide mais d'entraide. Le point d'ancrage de cette coopération multiforme : deux régies de quartier.

Projet de services

Pour aider le quartier de la Pierre Collinet à sortir de l'impasse, l'Office HLM et la mairie de Meaux ont choisi en 1985 de soutenir la création d'une régie de quartier, Collinet Services. Celle-ci emploie en priorité des habitants du quartier en situation difficile. Elle a d'abord développé des services d'amélioration du cadre bâti. Elle a ensuite élargi son cadre d'activités, en ouvrant un café puis en assurant la gestion d'un hôtel dans le

quartier. La régie de quartier combine logique économique (une entreprise privée rentable), sociale (priorité à l'emploi de jeunes en difficulté) et spatiale (embauche dans le quartier, activités multiples centrées sur le développement du quartier).

En 1990, la mairie de Campina Grande lance, avec les associations locales, un vaste programme d'urbanisation des favelas. Ses responsables rencontrent les autorités municipales de Meaux ; très vite, ils parlent le même langage. La régie de quartier développée à Meaux séduit les Brésiliens. Une coopération s'engage autour de la favela Pedregal (12 500 habitants) où sera créée la première régie de quartier brésilienne. La municipalité de Campina Grande lui fournira ses premiers contrats : aménagement urbain, entretien, services collectifs comme la pré-collecte des ordures ménagères. La régie de quartier de Pedregal a d'autres activités en perspective : une blanchisserie et un atelier de confection. Une université jouxte le quartier : la régie pourrait lui vendre des services de gardiennage, de dépannage et d'entretien des espaces verts. L'appui à la création d'une régie de quartier n'est que la première étape d'une coopération urbaine aux multiples ramifications.

Partenaires

Au Brésil : Mairie de Campina Grande (maîtrise d'ouvrage, accueil et hébergement des Français, financement des projets locaux), NUCOR (groupe de coordination du projet), Caisse économique fédérale (étude sur l'assainissement), associations d'habitants des favelas.

En France : Mairie de Meaux (maîtrise d'ouvrage du projet, mise à disposition et accueil de techniciens), Mission locale d'insertion des jeunes (Meaux, opérateur général de la coopération), OPAC de Meaux (appui technique), Régie de quartier Collinet Services (missions de conseil, accueil de stagiaires), Union française des centres de vacances et Compagnons sans frontières (envoi de stagiaires), Mairie d'Othis (appui au Centre culturel de Campina Grande), Pharmaciens sans frontières (appui aux centres de santé).

Un effet "boule de neige" : Les services techniques de Meaux et Campina Grande ont ainsi engagé une réflexion commune sur la propreté urbaine et le traitement des ordures ménagères. Meaux apporte ses compétences techniques pour résoudre les difficultés d'assainissement des eaux et la mission locale de la ville envoie des jeunes travailler sur des chantiers d'aménagement des favelas.

Enfin, la coopération s'élargira à d'autres domaines, comme l'aide à des centres de santé populaires, un appui en gestion et marketing au Centre du bois de Campina. Un jumelage est aussi en cours entre le Centre culturel français de Campina et celui d'Othis. Les deux municipalités ont signé en 1992 un protocole d'accord global autour de cette coopération, afin de continuer à chercher ensemble des réponses aux multiples enjeux du développement social urbain.

Source : Fiche d'information n° 8 du Programme Solidarité Habitat : Projets pour une coopération directe et décentralisée. Programme du GRET. Michel Bonnet; Ana Carolina Marcondes Cabral.

Contact : Michel Bonnet, Mission locale de Meaux. Tél. 01 60 25 28 95. Fax 01 64 33 53 06. GRET. 213 rue La Fayette, 75010 Paris. France. Tel 01 40 05 61 61. Fax 01 40 05 61 10.

Institutions méditerranéennes : le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM)

Leïla KEBIR
Académie
internationale de
l'Environnement

1996/08/16

Méditerranée

Déséquilibres
écologiques
Coopération
régionale
Modalités de
gestion
Socialisation de
l'information

Afin de lutter contre la dégradation de l'environnement dans le bassin méditerranéen, les Etats riverains ont mis en place un cadre commun de recherche et de surveillance, mais aussi de coopération et d'échanges en vue de définir une approche commune et de coordonner leur politiques.

Le bassin méditerranéen connaît depuis fort longtemps de graves problèmes environnementaux (pollution, dégradation des ressources marines, des sols...). Ces derniers menacent la santé publique et risquent de compromettre le développement de la région. Conscients de ces éléments, les Etats riverains (18 au total) se réunirent en 1975, suite à quoi fut lancé le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Chargé dans un premier temps de mettre en oeuvre des activités de recherche et de contrôle scientifique ainsi que d'effectuer des études socio-économiques, le PAM a surtout mis en place un cadre de consultation et de prise de décision régionale, ce qui a stimulé les Etats riverains à collaborer en définissant une approche commune de la question et à agir en matière d'environnement au niveau local. De plus, les recherches effectuées dans le cadre du programme en question ont permis la création d'une large base de données riches en informations relatives au bassin méditerranéen.

Le PAM participa activement à l'élaboration des accords suivants: la Convention de Barcelone (Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution de 1976) et de ses quatre protocoles :

- Protocole pour la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les rejets de navires et d'avions de 1976,
- Protocole relatif à la coopération dans la lutte contre les hydrocarbures et autres substances nuisibles dans les situations d'urgence, de 1976,
- Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine terrestre de 1980 .

En 1985, lors de la Déclaration de Gênes, le deuxième programme décennal du PAM fut défini: les Etats membres ont confirmé leur volonté de protéger le bassin méditerranéen dans dix zones cibles (traitement des eaux usées urbaines, recours aux études d'impact, protection des espèces menacées d'extinction et des sites historiques, lutte contre les différentes formes de pollution, prévention des incendies de forêt...).

Du PAM découlèrent plusieurs programmes :

- MED POL est un programme chargé de la surveillance continue et de recherche en matière de pollution en Méditerranée. Des équipes de chercheurs (venant de 16 pays riverains) surveillent l'état de la mer (qualité des eaux, des sédiments et des organismes) et l'évolution de la pollution. A ce propos un réseau entre scientifiques et institutions a été mis en place afin

de faciliter l'échange d'information sur la question.

- Le Plan Bleu : vise à fournir, par des études socio-économiques du bassin méditerranéen, des données permettant une meilleure compréhension des rapports entre la population, les ressources, l'environnement et le développement et, par extension, des problèmes environnementaux de la région, facilitant ainsi la prise de décision. Plusieurs ouvrages ont été édités dans ce cadre; ils dressent pour chaque sujet particulier (pêche et aquaculture, industrie et environnement, écosystèmes méditerranéens, îles méditerranéennes et forêts) un constat de la situation; la problématique qui en découle et, particularité du Plan Bleu, proposent trois tendances d'évolution possible à l'horizon 2000-2025.

- Le Programme d'action prioritaire (PAP) concerne six domaines (protection du sol, gestion des ressources en eau, pêche et aquaculture, établissement humain, tourisme et énergie renouvelable) pour lesquels il estime pouvoir entreprendre des actions immédiates. Le PAP vise à stimuler la coopération et l'échange d'informations sur de nouvelles méthodes de gestion environnementale. De plus, il établit des projets pilotes régionaux et met en place des programmes de formation sur la planification des dispositifs d'urgence (contre les marées noires par exemple). Il a aussi aidé à la mise en place d'un Centre de réduction des risques sismiques. Le PAP, en collaboration avec le PNUE, a mis au point une méthode simplifiée d'études d'impact de l'environnement (élément intéressant au vu de l'importance croissante des études d'impact dans la prise de décision notamment dans la Communauté Européenne, Chypre, l'Egypte, Israël...).

Source : *Divers. Banque mondiale et banque européenne d'investissement "Programme pour l'Environnement dans la Méditerranée: la gestion d'un patrimoine collectif et d'une ressource commune", Washington et Luxembourg, mars 1990.. Centre d'activités régionales du Plan Bleu pour la Méditerranée "Un plan bleu pour les méditerranéens: de la réflexion à l'action", Sophia -Antipolis, Valbonne, mai 1992.*

Contact : *Académie internationale de l'environnement. Chemin de Conches 4, 1231 Conches, Genève, Suisse. Tel 41 (22) 789 13 11, Fax 41 (22) 789 25 38..*

Ecocycle, un exemple de coopération décentralisée en bassin méditerranéen

Mohamed AYADI
et Ana
LARREGLE

1995

Sous l'égide de l'Union européenne s'est mis en place un réseau de collectivités locales de plusieurs pays méditerranéens pour échanger expériences et savoir-faire sur le thème de la gestion des déchets.

Bassin méditerranéen

Dans le cadre de sa politique méditerranéenne, l'Union européenne a lancé en 1992 le programme Med Urbs qui assure la promotion du travail en réseau afin de mobiliser les collectivités locales vers des actions de développement urbain ciblées sur la résolution de problèmes concrets essentiels pour les populations.

**Coopération décentralisée
Socialisation de l'information
Coopération régionale**

Ecocycle, application concrète de ce programme, regroupe les villes de Kénitra et Tanger au Maroc, Izmir et Antalya en Turquie, Lisbonne au Portugal et Le Sydom du Jura en France, ce dernier étant l'animateur du réseau. Ce réseau a pour thème l'environnement en général et la gestion des déchets en particulier.

Aujourd'hui, la production de déchets solides et liquides, si elle n'est pas maîtrisée et contrôlée, peut être une cause importante de dégradation de l'environnement. Une décharge sauvage, avec tous les produits toxiques (déchets industriels, déchets hospitaliers) qu'elle peut contenir, peut devenir une véritable catastrophe naturelle avec par exemple la contamination de la nappe phréatique.

L'objectif du réseau est de réunir toutes les conditions nécessaires pour une réelle coopération sur la récupération et le recyclage des déchets et, à long terme, d'aider les municipalités du réseau à résoudre leurs difficultés dans la gestion de déchets avec l'appui des autres partenaires pour le transfert de savoir-faire et d'expériences.

Les activités du réseau en 1994 ont été à la fois nombreuses et diverses : colloques, réunions, études, achat d'équipement pour des expériences pilotes.

La première réunion s'est déroulée à Lisbonne (Portugal) sur le thème de la sensibilisation en direction des écoles et des habitants. Des mallettes pédagogiques élaborées à l'origine pour Le Sydom du Jura ont été achetées et distribuées aux partenaires qui pourront les adapter pour leurs actions de communication.

La deuxième rencontre a eu lieu à Lons-le-Saunier (France) autour de la collecte sélective. Si toutes les villes du réseau ne sont pas actuellement au même stade dans leur politique de traitement des déchets, certaines aspirent à passer au stade de la collecte sélective. Le Sydom du Jura, a décrit les étapes de son expérience, insistant sur les difficultés et les erreurs à éviter. Ce colloque a montré qu'il n'y avait pas un unique système de collecte sélective à appliquer: chaque système urbain peut choisir, en fonction de ses caractéristiques géographiques, culturelles, humaines, le mode le plus

adéquat.

Le troisième et dernier séminaire s'est déroulé à Izmir (Turquie), autour de la gestion des déchets hospitaliers et du choix de site pour une décharge. Izmir a décrit son expérience, destinée à éviter d'éventuelles catastrophes environnementales, à partir d'une politique abordable par tous.

Par ailleurs, le réseau Ecocycle a décidé l'achat de petits équipements pour des expériences pilotes de compostage individuel et collecte sélective (achat de conteneurs à verre et à papier, et de composteurs individuels).

Les enseignements tirés d'Ecocycle depuis sa naissance sont doubles :

* D'une part, les enjeux ne sont pas les mêmes de part et d'autre de la Méditerranée : dans les Pays Tiers Méditerranéens, les collectivités sont censées assurer un service de collecte et de traitement pour tous les habitants, avec des moyens limités et face à une croissance démographique incessante.

Les actions à entreprendre correspondent à ces préoccupations :

- La réduction des déchets à la source est un moyen de réduire les coûts du traitement en aval, et de formaliser un micro-circuit de récupération qui peut faire vivre nombre d'habitants. C'est aussi une façon d'anticiper les problèmes nés de la croissance urbaine et industrielle : l'utilisation de l'espace et la pollution. La décharge, moyen le moins coûteux de traitement est aussi le plus exigeant en surface. Il est impératif de prolonger sa durée de vie et de l'exploiter cet espace de manière rationnelle, par souci de santé publique.

- La valorisation de la fraction organique est un excellent moyen de répondre au gaspillage d'eau observé : le compost, en même temps qu'il est source nutritive, assure la rétention d'eau.

Le manque de moyens et l'aspect social de ce thème nécessitent une participation active des citoyens, recherchée par une sensibilisation efficace et la proximité du service concerné.

* D'autre part, plus globalement, l'avenir des relations Nord-Sud réside dans l'idée de partenariat, permettant de tirer vers le haut les collectivités territoriales des PTM et de redonner à celles de l'UE un intérêt pour le développement des pays du Sud. Mais l'intérêt est également pour les pays européens de rencontrer les communautés étrangères. Ces contacts leur montrent le souci d'intégration qu'ont les élus à leur égard.

En 1995, les études, les actions de formation et les échanges d'expériences constitueront l'ossature du plan d'action d'Ecocycle.

Si le thème des déchets pourrait sembler étroit à première vue, son champ d'intérêt recouvre une dimension économique et un aspect social qui ne peuvent être négligés pour appréhender la globalité de son fonctionnement. Le réseau a permis dans certaines villes une réelle prise en compte du problème des déchets mais surtout le dialogue et la concertation qui se sont instaurés entre les collectivités locales, le milieu scolaire et les associations. La configuration du réseau, introduisant des axes de coopération Nord/Sud (ex: Lons-le-Saunier et Antalya), Sud/Sud (ex: Izmir et Tanger) et entre villes d'un même pays (ex: Tanger et Kénitra, Antalya et Izmir) porte l'espoir d'atteindre tous les buts qu'Ecocycle s'est fixés. Il reste néanmoins un point faible : au Sud, les attentes et les demandes les plus explicitement exprimées par les pays tiers méditerranéens résident dans les possibilités de financement d'équipement, non couvertes par le programme.

Source : *Cette fiche a été rédigée à l'occasion d'une session de formation Dph pour les étudiants en DESS Développement de l'IEDES (Université de Paris I). Elle a été complétée, modifiée et mise en forme par L'AMI, qui en assure la diffusion. M.AYADI a exercé en tant que gestionnaire du projet Ecocycle*

Contact : * Mme Pizzardi. Commission des Communautés européennes. DGI-H43. 200, rue de la Loi. B-1049 Bruxelles. Belgique. Tél.: 32/2/ 295.55.94.

* Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, Cellule Entreprises-Marché Unique. 14, Place de Louvain. B-1000 Bruxelles. Belgique. Tel: 32/2/ 229.84.50. Fax: 32/2/ 229.84.35.

Index